

2023-04

Burundi 1972 : problématique du devoir de mémoire et de la construction de la mémoire collective

Bayemere, Christian

UB

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/455>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIO-ANTHROPOLOGIE



**BURUNDI 1972 : PROBLEMATIQUE DU DEVOIR DE MEMOIRE ET
DE LA CONSTRUCTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE**

Par :

Christian BAYEMERE

Mémoire

présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Socio-Anthropologie

Sous la direction de :

Pr. Jean Marie NDUWAYO

Bujumbura, Avril 2023

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Dr. Aloys Toyi

Directeur : Pr. Jean Marie NDUWAYO

Secrétaire : Dr. Christella KWIZERA

DEDICACE

A toute la famille NTAMWISHIMIRO Mathias;

A mon épouse Annick NDUWIMANA ;

A mes enfants : Léna Staëlla KERINEZA et Asnath Chloé KANZIZA ;

A tous ceux et celles qui me sont chers.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier toute personne qui, de près ou de loin, a contribué à sa réalisation. Nos remerciements sont adressés particulièrement au professeur Jean-Marie NDUWAYO qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de diriger ce travail.

Nous remercions aussi tous les Professeurs de l'Université du Burundi, en particulier ceux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en Master de Socio-anthropologie, qui ont tout fait en tant qu'éducateurs afin que cette formation aboutisse à sa fin.

Nous remercions enfin, mes confrères étudiants de la deuxième promotion de Master en socio-anthropologie pour leur cohabitation et collaboration fraternelles. Que chacun trouve ici l'expression de nos profonds sentiments de gratitude.

RESUME

Le présent mémoire porte sur la problématique du devoir de mémoire et de la construction de la mémoire collective en partant du cas particulier de la crise de 1972. Elle part d'un constat d'une tragédie qui reste toujours dans les mémoires des burundais, un événement qui a emporté les vies humaines, les biens, plongeant ainsi le pays dans l'irréparable. Son objectif principal est de définir le passé commémoratif et de construire la mémoire collective en partant du cas particulier de la crise de 1972. Il ressort de notre recherche que le conflit interethnique entre les hutu et les tutsi remonte depuis la période coloniale pour atteindre son ampleur au début de la première république. La crise qui fait objet de notre étude retrouve son origine dans les conflits ethniques qui opposaient les élites hutu et les tutsi pour le contrôle du pouvoir public.

Le devoir de mémoire de la crise de 1972 interpelle tout citoyen burundais à user de sa volonté et de sa force spirituelle afin que le recouvrement de ce passé porte des enseignements aux générations futures dans l'objet de retrouver la paix durable. L'intérêt de notre recherche est que la société burundaise intègre dans sa culture le phénomène mémoriel, traite la mémoire comme un fait social, converge son regard vers la mémoire unique et à la commémoration commune pour sa cohésion sociale.

La compréhension de cette thématique nous a demandé de mener des enquêtes sur terres et des entretiens semi-directifs avec des individus qui avaient des informations ou qui avaient vécu cette crise. Nous avons aussi fait recours à la revue documentaire malgré que la crise de 1972 dispose peu de documentations au sein de la communauté scientifique burundaise.

Avec la méthode qualitative, nous constatons que la population burundaise a besoin de recouvrir le passé afin qu'il ne tombe pas dans l'oubli et éviter des crises à répétition. Même si la CVR a déjà donné un nom aux événements de 1972 cela ne suffit pas. La divergence des opinions reste perceptible dans les discours que ce soit au niveau des autorités du pays à tous les niveaux ou de la masse. Il est important d'imaginer la finalité d'une mémoire collective. Son aboutissement dépendra donc de la conduite et de l'implication des institutions de la République et ce que la population apportera à ce sujet.

Les conclusions de cette recherche peuvent contribuer à la réflexion pour la construction de la mémoire collective et à la conception d'un objet commémoratif pour une société burundaise paisible. Elles contribueront progressivement à la lutte des idéologies ethnistes qui sont à la base des conflits et des massacres dans un peuple qui partage tout depuis nos ancêtres.

Mots clés: La mémoire collective, la mémoire individuelle, crise et événement, massacre et génocide, commémoration.

ABSTRACT

This dissertation focuses on the issue of the duty to remember and the construction of collective memory, starting from the particular case of the 1972 crisis. It starts from the observation of a tragedy that still remains in the memories of Burundians, event that took away human lives and property, thus plunging the country into irreparable harm. Its main objective is to define the commemorative past and to build the collective memory starting from the particular case of the 1972 crisis. Our research shows that the interethnic conflict between the Hutu and the Tutsi dates back to the colonial period to reach its at the beginning of the first republic. the crisis which is the subject of our study finds its origin in the ethnic conflicts which opposed the Hutu elites and the Tutsi for the control of public power. The duty to remember the 1972 crisis calls on all Burundian citizens to use their will and their spiritual strength so that the recovery of this past brings lessons to future generations with the aim of finding lasting peace. The interest of our research is that Burundian society integrates the phenomenon of memory into its culture, treats memory as a social fact, converges its gaze towards unique memory and common commemoration for its social cohesion. Understanding this theme required us to conduct land surveys and semi-structured interviews with individuals who had information or who had experienced this crisis. We used the documentary review despite the fact that the crisis of 1972 has little documentation within the Burundian scientific community. With the qualitative method, we find that the Burundian population needs to cover the past so that it does not fall into oblivion and avoid repeated crises. Even if the CVR has already given a name to the events of 1972, this is not enough. The divergence of opinions remains perceptible in the speeches whether at the level of the authorities of the country at all levels or of the mass. It is important to imagine the purpose of a collective memory, its outcome will therefore depend on the conduct and involvement of the institutions of the Republic and what the population will bring to this subject. The conclusions of this research can contribute to reflection for the construction of collective memory and to the design of a commemorative object for a peaceful Burundian society. They gradually contribute to the struggle of ethnic ideologies which are the basis of conflicts and massacres in a people who have shared everything since our ancestors.

Keywords: Collective memory, individual memory, crisis and event, massacre and genocide, commemoration

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
RESUME	iv
ABSTRACT	v
TABLE DES MATIERES	vi
SIGLES ET ABBREVIATIONS	ix
AVANT-PROPOS	x
0. INTRODUCTION GENERALE	1
0.1. Intérêt et choix du sujet	3
0.2. Délimitation spatio-temporelle du sujet	3
0.3. Problématique	4
0.4. Objectif de la recherche	5
0.5. Hypothèses.....	6
CHAPITRE I: APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	7
I.1. Approche théorique	7
I.1.1. Sociologies de la construction sociale.	7
I.1.2. Habitus de Pierre Bourdieu.....	7
I.1.3. Théorie de la structuration	8
I.1.4. La construction sociale de la réalité	8
I.1.5. Mécanismes de construction d'une mémoire collective	9
I.2. Approche méthodologique	11
I.2.1. Techniques de recherche des données	11
I.2.2. Revue documentaire	12
I.2.3. L'entretien semi-directif	12
I.2.4. L'observation directe	13
I.3. Outils de collectes des données	14
I.3.1. Le guide d'entretien.....	14
I.3.2. Carnet de bord	14
I.3.3. Population d'enquête	14
I.3.4. Mode d'analyse.....	15
I.3.5. Choix des enquêtés	15

CHAPITRE II : DEFINITIONS DES TERMES CLES ET ETAT DE L'ART DES CRISES DANS LE MONDE.....	17
II.1. Définition des termes clés	17
II.1.1. La mémoire collective.....	17
II.1.2. La mémoire individuelle	18
II.1.3. Crise	20
II.1.4. Évènement.....	20
II.1.5. Massacre et Génocide.....	21
II.1.6. Commémoration.....	22
II.2. Etat de l'art des crises dans le monde	23
II.2.1. Aperçu historique du devoir de mémoire dans le monde.....	23
II.2.2. Mémoire du génocide des Juifs	23
II.2.3. Mémoire du génocide des tutsi au Rwanda.....	24
II.2.4. Mémoire sur l'apartheid en Afrique du Sud.....	24
II.2.5. Mémoire au Japon	25
II.2.6. Les crises répétitives au Burundi	26
II.2.7. Etouffement de mémoire de 1972 par le pouvoir de Micombero	28
II.2.8. Représentations identitaires des mémoires	29
II.2.9. Usage de la mémoire et son rôle dans une communauté affective.....	31
II.2.9.1. Bon usage de la mémoire.....	31
II.2.10. La nécessité d'une communauté affective	33
II.2.10.1. Comment instituer une communauté affective dans le contexte post crise?	33
II.2.11. Le partage des émotions sociales	34
II.2.12. L'unanimité des mémoires	36
II.2.13. Mémoire collectif comme fondements des sociétés.....	36
II.2.14. Etablissement d'une société créatrice de confiance	37
CHAPITRE III : CONTEXTUALISATION SOCIO-HISTORIQUE DE LA CRISE DE 1972	39
III.1. Rapports sociaux dans le Burundi précolonial	39
III.2. L'époque coloniale Belge	40
III.3. La période républicaine	42
III.4. Pourquoi le devoir de mémoire ?.....	44
III.4.1. Critères de sélection du devoir de mémoire.....	45
III.4.2. Fonction du souvenir dans la société	45

CHAPITRE IV: LES MEMOIRES DE LA CRISE DE 1972 ET LEURS ENJEUX	46
IV.1. Le calvaire du 29 avril des familles tutsies dans le sud du pays	46
IV.2. Mémoire de la répression militaire et administrative au sud.....	49
IV.3. Les particularités de la crise de 1972 au Burundi selon les régions.....	50
IV.4. Les écoles, milieux de discrimination depuis la crise de 1972	54
IV.5. Les souvenirs de la crise de 1972, mémoires marginalisés.....	54
IV.6. Le culte de mémoire et raisons de commémoration.....	55
IV.7. Mémoire comme objet de la reconnaissance de l'état des victimes et les responsabilités des régimes politiques.....	56
IV.8. Commémorer pour construire une société créatrice et confiante.	58
IV.9. Fonction des mémoires.....	61
CHAPITRE V: PROBLEMES RENCONTRES ET RESULTATS DE LA RECHERCHE	63
V.1. Problèmes rencontrés.....	63
V.2. Solutions apportés aux problèmes	64
V.3. Résultats de la recherche	64
V.3.1. Mariage mixte comme solution aux crises interethniques	66
CONCLUSION GENERALE	68
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	71
ANNEXES.....	75

SIGLES ET ABREVIATIONS

CIRGL	: Conférence Internationale des pays de la Région des Grands Lacs
CNAR	: Centre nationale d'Adaptation et de Rééducation
CNDD-FDD	: Conseil national pour la Défense de la Démocratie- Force pour la Défense de la Démocratie
CNTB	: Commission Nationale, Terres et autres Biens
CVR	: Commission Vérité et Réconciliation
FAB	: Force Armée Burundaise
FLSH	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FRODEBU	: Front pour la Défense de la Démocratie
Ibid.	: Ibidem
JRR	: Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore
ONU	: Organisations des Nations Unies
Op cit.	: Operato citato
TPIR	: Tribunal Pénal International pour le Rwanda
UPRONA	: Union pour le Progrès National

AVANT-PROPOS

Penser à la construction de la mémoire collective, rentre dans un cadre de la création d'une société paisible et démocratique telle est la raison des accords de paix d'Arusha et de la création de la CVR par l'Etat Burundais.

En effet, les mémoires de la crise de 1972, qui fait l'objet de ce travail représente l'essentiel des crises socio politiques à caractère ethnique en récurrence celle de 1993 la plus longue de l'Histoire.

Après un cinquantenaire de silence imposé par des pouvoirs militaires et autoritaires qui se sont succédés, il temps de réfléchir à la construction d'une mémoire collective, non seulement autour de la crise de 1972 mais aussi pour les autres crises de l'histoire. Les outils politiques sont déjà disponibles, la CVR et un pouvoir public issu des élections dans le sens de la démocratie moderne mais ce qui est important, c'est la motivation de la société burundaise tous ensemble (demande social) pour tourner afin la page du passé et converger nos regards vers un avenir meilleur. Et cela n'est possible que si nous avons une mémoire collective ou sociale qui rassemble toute la société, une même histoire.

Aujourd'hui, chaque composante sociale commémore ses morts à part et réclame un génocide contre leur ethnie, cela retarde le processus de réconciliation et de vérité en affectant d'ailleurs les générations futures.

C'est pour cette raison que nous avons tenu à montre dans ce mémoire les jeux de la construction de la mémoire collective sur les évènements de 1972 dans la société burundaise. L'identité ethnique autour de cet évènement met l'ombre sur les mémoires et la commémoration du passé. Afin, la mémoire ne cherche pas à sauver le passé que pour servir au présent et à la venir, faisant en sorte que la mémoire serve à la libération et non à l'asservissement des hommes.

0. INTRODUCTION GENERALE

L'histoire des crises interethniques au Burundi ne commence pas en 1972. Nous nous sommes efforcés de fouiller dans les travaux scientifiques qui parlent des conflits politico ethniques de la période précoloniale, coloniale et ceux qui suivaient l'indépendance en 1962. Ils opposaient non seulement les élites hutu et tutsi mais aussi certains tutsi-hima aux tutsi-Banyaruguru. Ces conflits avaient accompagné de multiples intrigues en donnant lieu, en 1971, à un procès politique visant un certain nombre de Banyaruguru suspectés de fomenter un complot monarchique¹.

Jusqu'en 1972 la jeune armée burundaise était composée de hutu et de tutsi, depuis l'homme de troupe jusqu'aux officiers supérieurs. Le 29 avril 1972 des rebelles animés d'idéologie ethniste tentent de prendre le pouvoir tout en éliminant les Tutsi.

Aussitôt l'insurrection déclenchée, l'ex-roi Ntare V est assassiné

, ce qui met fin à toute possibilité de retour à la monarchie, puisque Ntare Ndizeye était le dernier mâle de la dynastie Ganwa et donc le seul prétendant légitime au trône. Les insurgés sont réprimés avec une grande férocité, au prix du massacre d'environ 100 000 personnes. Certaines organisations affirment que le nombre de victimes aurait atteint 200 000 voire 300 000, mais selon la seule étude démographique viable qui ait été faite sur le nombre de victimes de cette tragédie, en appliquant l'estimation la plus maximaliste, on atteindrait un maximum de 93 600 morts.

Les partis politiques hutus souhaiteraient que cet événement soit qualifié officiellement de génocide. Cependant, les organisations des rescapés tutsis de 1972 considèrent que cette thèse du «double génocide» tendrait à banaliser le plan d'extermination initial visant les Tutsis, et rappellent que l'organisation UBU revendiquait avoir appelé les Hutus à massacrer les Tutsis jusqu'aux fœtus².

Cette histoire est controversée par différents auteurs tant nationaux qu'étrangers, chacun donne sa version par rapports à son appartenance ethnique ou régional ce qui fait aussi un problème dans son écriture. Ceci se traduit dans les analyses qu'ils servent à la population lorsqu'il s'agit des massacres de 1972.

¹ Lemarchand R., *Le Génocide de 1972 au Burundi. Les Silences de l'histoire*, Varia, Cahiers d'études africains, 2002.

² Histoire du Burundi : *Etude et narration du passé du Burundi*, disponible sur https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire_du_Burundi&oldid=185036197 visité le 25/09/2021

Ainsi, pendant que les intellectuels d'obédience tutsi font savoir que les massacres de 1972 trouvent leur cause dans une insurrection menée par les hutu aidés par des mercenaires « mulelistes » en vue de l'extermination totale des tutsi et que, précisent-ils, s'il y a eu des Hutu qui sont morts, c'est seulement dans le cadre d'une action d'auto-défense, les analystes défendant la cause Hutu estiment que les tueries de 1972-1973 ont été la matérialisation de la volonté des Tutsi de passer à la « solution finale », exécutant ainsi un plan qui avait été préalablement mis sur pied. Conformément à ces deux points de vue, se mettent en place deux thèses diamétralement opposées. La première met en exergue le complot entre des assaillants hutu et des groupes de « mulelistes » organisés en bandes de 10 à 30 hommes qui seraient venus de l'extérieur du Burundi en vue d'en finir avec la domination tutsi. Selon cette thèse, les rebelles Hutu et leurs amis, une fois arrivés au pays, auraient mis sur pied une éphémère « république de Matyazo » (une localité située à la frontière sud du Burundi, en province de Makamba), et y auraient planté un drapeau aux couleurs verte et noire³.

Cette thèse qui innocent les tutsi et les posent comme des victimes qui, en tuant les hutu, se seraient pour se défendre, est rejetée par une autre qui incrimine les tutsi en tant que véritables responsables des massacres. Elle commence par une remise en cause de la capacité de l'intellectuel tutsi à poser un jugement véridique⁴.

Cette situation de dispute entre les deux ethnies en particulier fait aboutir à une construction des mémoires différentes et identitaires sur la crise de 1972 et ses effets dans la population en générale.

Sur base de cette brève histoire sur la crise de 1972, nous constatons un esprit de vengeance, d'égoïsme et d'idéologie identitaire qui régnaient dans les cœurs des élites à la course du pouvoir, ce qui engendre des difficultés inhérentes au devoir de mémoire. Cela nous a amené à faire cette recherche afin de comprendre cette période tragique sur le plan socio anthropologique et l'importance de la construction de la mémoire collective.

³Manirakiza M., et Kiraranganya BF., *Fin de la monarchie au Burundi, Bujumbura*, Presse Lavigerie, 1992.

⁴Manirakiza D., *Les intellectuels Burundais Face au piège de l'ethnisme*, Revue africaine de sociologie, 2014

0.1. Intérêt et choix du sujet

Le choix de ce sujet a été motivé par le fait que cette tragédie de 1972 reste toujours dans les mémoires des burundais sous l'ombre du silence imposé dans un contexte identitaire. Autant plus que le pouvoir se mobilise pour connaître la vérité à travers la CVR, sur une crise aussi importante dans l'histoire du pays et parfois qui divise, il nous semble opportun de s'intéresser sur ces mémoires sur le plan socio anthropologique autour de cet événement qui avait emporté des vies humaines, des biens, plongeant ainsi le pays dans l'irréparable.

Nous constatons aussi que dans la communauté scientifique burundaise, il existe peu de travaux qui s'intéressent sur les mémoires de cette crise. Certes, quelques ouvrages comme celui de Jean Pierre Chrétien et Dupaquier « *le Burundi au bord des génocides* » et certains mémoires comme celui de Jean Berchmas Ndiokubwayo, « *la crise de 1972 en province Gitega*⁵ », et celui de Jeanne Nahigombeye « *Problématique de la construction de la mémoire collective au Burundi dans la transformation du conflit*⁶. »..., et l'article de René Lemarchand nous ont inspiré dans ce travail.

Néanmoins, la revue de la littérature des livres de Halbwachs sur la mémoire collective ou les abus de la mémoire de Todorov et des articles scientifiques sur la mémoire de la seconde guerre mondiale, sur le génocide des juifs et de la guerre d'Algérie et plus récemment le génocide des tutsi au Rwanda, ont renforcé notre réflexion sur la crise de 1972 au Burundi et de ses mémoires.

Notre intention n'est pas de revenir sur le passé pour revivre ces événements ou de blesser qui ce soit, plutôt de reconstituer et d'éclairer les mémoires de 1972. Il est nécessaire d'avoir une mémoire collective pour la commémoration commune afin d'établir une société forte créatrice de confiance, bâtie surtout sur la vérité.

0.2. Délimitation spatio-temporelle du sujet

La crise de 1972 s'est étendue sur tout le territoire national du Burundi, du sud au nord ; mais certaines régions comme le sud et le centre ont des particularités à part. Quand nous parlons des mémoires c'est pour les identifier et les analyser enfin de compte. Nous n'avons pas enquêté bien sûr dans tout le pays, mais sur des personnes natives de différentes provinces dont Bururi, Gitega, Bubanza et Muyinga, qui se souviennent de cette crise et aidé surtout par

⁵Ndiokubwayo JB., *La crise de 1972 dans la province de Gitega*, mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de licence en Histoire option science Politique, Université du Burundi, 2017.

⁶Nahigombeye J., *La Problématique de la construction de la mémoire collective dans la transformation du conflit : cas de l'école secondaire*, Bujumbura, Université du Burundi, 2009.

la revue de la littérature sur les mémoires de ladite crise dans toutes les régions du pays. Enfin les activités de la CVR d'inhumation des restes humains de rencontrer les proches et les familles de certains victimes qui venaient voir les restes dans l'espoir de faire hommage aux disparus. Nous citons ici trois sites, le long de la Ruvubu, à mashitsi et à mwaro.

0.3. Problématique

Le devoir de mémoire et la mémoire collective s'imposent, bien qu'il soit une question de psychologie en premier lieu et une âme de chaque être humain qui, socialement pour que ce devoir soit utile, soit éclairé par des connaissances. Le devoir de mémoire, c'est d'abord le devoir de l'histoire.

Il incombe au pouvoir public et à tout citoyen burundais dans leurs divergences de fixer ce qui doit être la mémoire collective et d'interposer des événements enseignant une vision nationale à toutes les composantes de la société.

La crise de 1972 au Burundi avait laissé de multiples mémoires étouffées, qui s'articulent spécialement autour des identités ethniques et régionales. Après cinquante ans de confusion, il est tellement important de réfléchir sur nos mémoires afin de la reconstruction d'un objet de commémoration.

Cette crise connue dans l'histoire du Burundi à caractère ethnique, considérée aussi comme le noyau des conflits ethnico-politiques au Burundi est évocatrice d'un devoir de mémoire qui sera donc collective pour toutes les composantes de la société burundaise.

Les mémoires de la crise de 1972 restent jusqu'aujourd'hui différentes chez les hutu et les tutsi. Le sentiment du pouvoir de l'époque d'effacer et de trainer dans l'oubli les mémoires des victimes par imposition du silence, mais aussi de l'état actuel de la recherche de la vérité et réconciliation à travers la CVR a attiré notre attention en tant que socio-anthropologue.

Le vécu des victimes au cours et après la crise, leur cohabitation sociale entre les composantes de la société burundaise mais aussi la détérioration du tissu social entre les deux ethnies majoritaires nous ont amené à réfléchir sur ce phénomène de mémoire collective dans la société burundaise.

A partir de ce constat, nous nous posons cette question de recherche :

Comment les Burundais perçoivent le devoir de mémoire et de construction de la mémoire collective?

Dans le but d'enrichir notre sujet, nous déduisons des questions spécifiques :

- ✓ Comment les victimes ont vécu avec des blessures sans pleurer leurs disparus?
- ✓ Comment les mémoires restituées contribuent-elles à la construction d'une société confiante ?
- ✓ Quels sont les outils qui faciliteraient la construction de la mémoire collective de la crise de 1972 ?

L'établissement de la mémoire collective est nécessaire, mais il faudrait aussitôt ajouter en vue d'en faire quoi?⁷ Selon Todorov, le recouvrement de mémoire se poursuit par son usage dans l'espace public.

L'auteur illustre son propos par l'exemple de Serge Klarsfeld dont le Mémorial des Déportés Juifs de France est à ses yeux une œuvre de recouvrement du passé inestimable. Toutefois, elle ne justifie en rien les usages du passé de son auteur que, Todorov semble implicitement considérer comme des exemples d'abus de la mémoire.

Le Burundi à travers la CVR, une commission créée dans le but de la réconciliation après les crises répétitives sociopolitiques au Burundi se mobilise pour recouvrir ce passé de 1972 et connaître la «*vérité*».

Les mémoires de cette crise nécessitent alors une reconstruction car, d'après Maurice Halbwachs, si la mémoire est synonyme des souvenirs dans le vocabulaire ordinaire, c'est un point autrement important à toute opposition entre la mémoire individuelle et la mémoire collective, d'autre part, Gérard Namer ne s'y trompe d'ailleurs pas, il définit d'emblée la commémoration comme une «*volonté politique de mémoire* »⁸

0.4. Objectif de la recherche

Notre étude a pour objectif général de définir le passé commémoratif et de construire la mémoire collective en partant du cas particulier de la crise de 1972.

A partir de cet objectif général, nous voulons :

- ✓ Identifier les mémoires à propos de la crise de 1972

⁷Tzvetan T., *Les abus de la mémoire*, Paris, Alea, 2002.

⁸Marie-Claire L., *La commémoration : mémoire de la mémoire*, Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 3, p. 26-37, 2014.

- ✓ Montrer les représentations de différentes personnes sur cette période et particulièrement les mémoires.
- ✓ Spécifier l'usage de la mémoire et son rôle dans une communauté affective.
- ✓ Montrer le rôle du pouvoir public et de la population dans l'établissement de la mémoire collective.

Sur base des questions que nous nous sommes posées, des hypothèses se sont posées pour répondre à nos questions :

0.5. Hypothèses

- ✓ Les personnes proches et les familles des victimes de la crise de 1972 n'ont pas encore eu l'occasion de commémorer les leurs, les gouvernements ayant imposés le silence sur cette tragédie.
- ✓ Les mémoires collectives apprennent aux nouvelles générations l'histoire des événements passés afin que les mauvais ne se reproduisent pas.
- ✓ La Commission Vérité et Réconciliation pourrait contribuer à la construction de la mémoire collective de la crise de 1972.
- ✓ Les mariages mixtes peuvent permettre à la non escalade des discours de haine et à la cohésion sociale.
- ✓ le contrat social contribuerait au renforcement de la mémoire collective et dans le vivre ensemble.

Notre travail est constitué par cinq chapitres. Dans le premier chapitre, nous allons parler de l'approche théorique et méthodologique qui le relie à des courants sociologiques, Le deuxième chapitre parle des définitions des termes clés et de l'état de l'art des crises dans le monde, le troisième porte son intérêt sur la contextualisation socio-historique de la crise de 1972, la quatrième nous rappelle des mémoires de la crise de 1972 et ses enjeux et afin la cinquième s'intéresse sur les problèmes rencontrés, les solutions apportées et les résultats de notre recherche.

CHAPITRE I: APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

I.1. Approche théorique

I.1.1. Sociologies de la construction sociale.

On ne peut pas faire un travail scientifique en sociologie sans le relier à des courants sociologiques qui se rapportent à son champ d'étude. On regroupe parfois sous le terme « *constructivistes* » des courants sociologiques qui définissent le social ni comme une réalité objective « *en soi* », ni comme un produit de rationalités subjectives « *pour soi* », mais comme des « *constructions* » élaborées par des acteurs. Les actions sociales s'inscrivent donc dans un monde social construit dont la consistance résulte d'actions antérieures. Baptisés parfois « *nouvelles sociologies* » par Philippe Corcuff en 1992. Ces courants veulent rompre avec les dualismes antérieurs : objectivisme et subjectivisme ; structure et agent ; société et individu ; macrosociologie et microsociologie⁹. Cette approche qu'il partage avec d'autres auteurs comme Norbert Elias, Goffman, Bourdieu et bien d'autres dessinent un nouvel espace de questionnement appelé le constructivisme social.

I.1.2. Habitus de Pierre Bourdieu

L'habitus¹⁰ désigne un système de vie particulier à chacun. Il ne relève pas d'un automatisme mais d'une prédisposition à agir qui influence les pratiques des individus au quotidien. Il comporte deux dimensions, d'une part « l'intériorisation de l'extériorité par le biais de la socialisation primaire pendant l'enfance, puis secondaire à l'âge adulte qui permet l'intériorisation des structures du monde social. Il désigne l'ensemble des dispositions à agir que les individus héritent de leur trajectoire sociale et notamment des conditions de leur socialisation et qui leur permet d'acquérir un sens pratique, une capacité à agir dans l'illusion d'une action libre et adaptée à son contexte ».

Ainsi la probabilité de choisir des actions qui réussissent résulte-t-elle de ce sens pratique éliminant toutes les alternatives qui ne correspondent pas aux dispositions acquises. C'est ce que Bourdieu appelle « *la causalité du probable* ». ¹¹ Selon Bourdieu la réalité du monde social ne se repose pas donc ni sur les individus, ni sur les groupes, mais sur les relations entretenues par ces éléments.

⁹ Philippe C., Les nouvelles sociologies : construction de la réalité sociale. Paris, Armand Colin, 2001.

¹⁰ Manière d'être d'un individu, liée à un groupe social et se manifestant dans son apparence physique (vêtement, maintien...)

¹¹ Bourdieu P., Avenir de classe et causalité probable (article).in revue française de sociologie, xv. 1974. Pp 3-42.

I.1.3. Théorie de la structuration

Cette théorie se définit comme une théorie sociale sur la création et le maintien des systèmes sociaux qui s'appuient sur l'analyse des structures et des agents, sans donner de primauté à l'un de ces ensembles. Selon Les sociologues qui se réclament de l'œuvre du sociologue anglais Anthony Giddens peuvent aussi être considérés comme « *constructivistes* » dans la mesure où sa théorie de la structuration repose sur un postulat central, la dualité du structurel, selon lequel le structurel n'est pas extérieur aux agents, il est plus intérieur qu'extérieur à leurs activités à la fois contraignant et habilitant. Ainsi la société existe à deux niveaux: celui des structures sociales et celui des représentations des agents qui se renforcent régulièrement du fait des routines et habitudes des agents qui construisent ainsi du structurel grâce au contrôle réflexif de l'action. La notion de réflexivité est au cœur de cette théorie qui considère que la modernité affecte directement la subjectivité et le rapport au monde:

*« Les relations personnelles, la sociabilité incluant la loyauté et l'authenticité, deviennent un élément central de la modernité au même titre que les institutions intégrant la distanciation spatio-temporelle ».*¹²

I.1.4. La construction sociale de la réalité

Le constructivisme est basé sur l'hypothèse qu'en réfléchissant sur nos expériences, nous construisons notre propre vision du monde dans lequel nous vivons.

La postérité importante de l'ouvrage de Peter Berger et Thomas Luck Mann développe les arguments théorisés auparavant par Emile Durkheim. Il consiste en l'étude de phénomènes sociaux qui a priori semblent naturels et allant de soi, et propose d'en faire la sienne, de montrer qu'ils sont construits, contingent et historiquement situés. Ne niant pas que la réalité existe, cette posture se propose par exemple d'étudier la manière dont ont été formées des catégories sociales, plutôt que leurs caractéristiques intrinsèques.

En sociologie, le constructivisme est une approche qui envisage la réalité sociale comme une construction sociale. Peter Berger et Thomas Luck Mann sont les premiers à développer dans un ouvrage¹³. Ils se proposent de montrer comment la réalité sociale (les normes, les valeurs, la culture,..) est construite par des acteurs sociaux.

¹²Giddens, A., *The constitution of society. Outline of theory structuration.* University of California press, Berkeley. 1984

¹³Peter B., Thomas L., *the social construction of reality: A treatise in the sociology of knowledge,* Anchor, 1966, 240p.

Il se fait à travers deux processus : L'extériorisation (l'être humain construit la réalité sociale) et linéarisation (à travers la socialisation, l'être humain intériorise cette réalité).

La dialectique entre l'intériorisation du monde vécu, des savoirs préreflexifs et l'extériorisation de cette connaissance ordinaire permet de constituer chez chacun, un stock social de connaissances qui donne la possibilité d'ajuster les actions aux contextes (comme l'*habitus* de Bourdieu). Cet ajustement se fait au moyen de schémas classificatoires, de typifications réciproques permettant de construire des repères d'action et de catégoriser le monde vécu.

Ainsi la « réalité sociale » apparaît toujours comme doublement construite : objectivement, à travers les expériences, et subjectivement à partir des catégories, types, propositions, bref les langages qui les mettent en mots. Reliant des éléments de la phénoménologie d'Alfred Schütz (1899-1959) et du behaviorisme social de George Herbert Mead (1863-1931), le terme « constructivisme » demeure une étiquette commode pour « coiffer » des courants assez différents. Certes, ceux-ci refusent tous le positivisme de la détermination sociale et ne se contentent pas d'une vague problématique de l'acteur. Mais le dépassement des antinomies entre « structures » et « agents » n'est pas toujours entièrement convaincant : ou bien, il est effectué à partir du primat des structures et parvient mal à faire de l'agent un « producteur de social »; ou bien, il s'efforce de partir d'agents déterminés et actifs et il parvient mal à reconstruire des structures consistantes.

Le constructivisme est enfin, une perspective théorique qui soutient que les êtres humains sont intrinsèques, des êtres sociaux et créatifs, pas seulement des êtres rationnels et logiques.

Les représentations de la crise de 1972 au sein de la société burundaise mettent l'accent sur l'ethnocentrisme que sur l'interaction sociale, entre les différentes ethnies qui la composent.

Cela n'a cessé de replonger le pays dans les crises répétitives à caractère ethniques comme celle de 1988 connue sous le nom de crise de Ntega et Marangara, celle de 1993 avec l'assassinat du Président Ndadaye Melchior ou plus récemment celle de 2015 lié au troisième mandat contesté du président Nkurunziza Pierre.

II.1.5. Mécanismes de construction d'une mémoire collective

L'inscription d'un événement dans la mémoire collective engage plusieurs mécanismes psychologiques et sociaux. Le partage des souvenirs entre les individus permet leur diffusion dans le groupe et l'émergence de représentations prototypiques et de schémas.

Les processus individuels de sélection de certains souvenirs sont influencés par l'état des connaissances préexistantes en mémoire¹⁴. L'état a donc un devoir d'instaurer au niveau social des politiques de variolisation des mémoires afin de récupérer et consolider un évènement.

Au Burundi, dans le cadre des accords dénommés « *accord d'Arusha* » est inscrit une Commission pour la vérité et la réconciliation CVR, qui statuera sur les crises du passé parmi lesquelles celle de 1972 qui fait l'objet de notre travail de recherche¹⁵. Son rôle est très prépondérant dans la construction de la mémoire collective et du phénomène mémoriel comme c'est prévu dans la loi qui la régit.

Ladite Commission a le devoir de proposer un programme de réparation comportant à la fois des mesures individuelles et collectives, tant matérielles que morales et symboliques, soit la mise en place d'un programme d'action visant à promouvoir le pardon et la réconciliation.¹⁶ Elle doit aussi contribuer notamment par une recherche documentaire à la réécriture de l'histoire du Burundi pendant la période couverte par le mandat et selon de nouvelles sources disponibles. Dans son rapport final, la commission va émettre des recommandations sur la façon de préserver la mémoire par la conservation et la sécurité des archives¹⁷. Cela prouve qu'il y a un besoin pressant de construire la mémoire collective au sein de la société burundaise.

La pratique sociale de la mémoire des témoins qui ont pu partager ou occulter à propos de l'évènement, certaines dimensions de leurs souvenirs à travers les communications et discussions menées restent vivantes entre eux, mais également avec les générations suivantes. Cette mise en commun d'informations avec les autres membres du groupe est une étape déterminante dans la dimension collective et historique de la mémoire. Au-delà de cette pratique sociale de la mémoire, la mémoire collective peut aussi être approchée à travers l'ensemble des représentations signifiantes et constitutives de l'identité du groupe qui les partagent. La mémoire collective doit être envisagée en lien étroit avec la notion d'identité collective.

¹⁴Construction de la mémoire collective Disponible sur [Http://fr.wikipedia.org/wiki/m%C3%A9canisme-de-la-construction-de-la-m%C3%A9moire-collective](http://fr.wikipedia.org/wiki/m%C3%A9canisme-de-la-construction-de-la-m%C3%A9moire-collective) visite le 11 novembre 2021.

¹⁵Loi no1/022 du 06 novembre 2018 portant modification de la loi no1/18 du 15 mai 2014 portant création, mandant, composition, organisation et fonctionnement de la commission vérité et réconciliation. Bulletin officiel du Burundi.

¹⁶Ibidem

¹⁷Ibidem

La mémoire ne se limite pas donc à un ensemble de représentations que partagent les membres d'un groupe, mais peut aussi désigner des éléments qui sont présents dans l'environnement culturel du sujet et qui témoignent de son histoire. Les concepts centraux ici de temps, d'identité et de mémoire peuvent toujours se décrire à la fois sur des niveaux personnels, sociaux et culturels ayant chacun leurs modalités propres.¹⁸

A titre d'exemple, les Burundais partagent une culture et une même histoire qui les unissent depuis nos ancêtres, qui peuvent favoriser de manières influentes une construction de la mémoire collective. Le travail reste donc l'engagement du pouvoir public pour retracer des lignes directrices, ce qui est d'ailleurs dans les conclusions finales de la commission vérité et réconciliation à savoir la réécriture de l'histoire et la préservation de la mémoire partagée et acceptée.

I.2. Approche méthodologique

Dans l'optique d'avoir des informations sur notre thématique, nous avons choisi une méthodologie de recherche. Celle-ci est définie comme un processus dynamique et rationnel, un préalable pour la validité des conclusions, l'épine dorsale de toute recherche.¹⁹

Pour notre recherche, nous avons choisi la méthode qualitative aussi appelée méthode «*compréhensive*» par Kaufmann. Nous l'avons choisie car elle vise la qualité de l'information, en donnant la liberté aux interviewés de s'exprimer sur un thème défini dans le cadre d'une recherche. Selon Gauthier, cette approche vise à comprendre les attitudes, les comportements et les besoins d'un panel de personnes, généralement d'un ensemble de consommateurs ou d'une population en particulier²⁰. Dans cette partie, nous allons montrer le chemin emprunté pour mener notre recherche, c'est à dire les techniques et les outils utilisés ainsi que la constitution de notre population d'enquête.

I.2.1. Techniques de recherche des données

En vue de collecter les informations relatives à notre sujet de recherche, différentes techniques appropriées à la méthode qualitative ont été utilisées. C'étaient entre autre, la consultation de différents documents qui parlent de l'histoire des crises dans le monde en général et au Burundi en particulier. Des entretiens individualisés ont été effectués auprès des personnes jugées porteuses d'informations à propos de notre objet d'étude.

¹⁸Assmann, op cit.

¹⁹Quivy, R. et Van Campenhoudt, L., *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

²⁰Gauthier, M., *Etude qualitative : définition, avantages et méthode (avec exemple)*, 2021

Nous avons fait aussi des observations pour relever les émotions de reviviscence à nos enquêtés de manière directe.

I.2.2. Revue documentaire

Bien que plus classiques, et non spécifiques à l'enquête de terrain, celles-ci ne doit pas être oubliée ou minimisée. Certaines données sont recueillies pour une part préalablement à l'enquête de terrain (littérature « savante et grise ») et permettent alors une « familiarisation » ou, mieux, l'élaboration d'hypothèses exploratoires et de questionnements particuliers. D'autres sont indissociables de l'enquête de terrain, et intégrées à celles-ci (les productions écrites des acteurs, les archives locales, la presse locale). Il en est enfin qui peuvent être recueillies indépendamment de l'enquête de terrain (presse, archives)²¹.

Notre revue documentaire est constituée d'ouvrages, de rapports, de mémoires et les différents articles scientifiques et de la presse nationaux qu'internationaux. En tout état de cause, la revue de la littérature consiste à faire la recension des écrits pertinents relatifs au sujet d'étude.

Avec un carnet de bord et d'un guide d'entretien que nous avons préparé, nous avons utilisé d'autres techniques de recherche issues de la méthode qualitative toujours dans le but d'avoir des informations sur le phénomène que nous sommes en train d'étudier. Ces techniques sont l'observation non participante et l'entretien semi-directif.

I.2.3. L'entretien semi-directif

L'entretien semi-directif consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci s'y laisse guider par le flux de l'entrevue sur un mode qui ressemble à celui de la conversation sur les thèmes généraux que l'on souhaite entendre le répondant et les réponses.²²

C'est une interaction verbale entre deux personnes, c'est-à-dire entre l'enquêteur et l'enquêté. Autrement dit c'est un échange entre deux personnes (l'interviewé et l'interviewer). La production par le chercheur de données à base de discours autochtones qu'il aura lui-même sollicités reste un élément central de toute recherche de terrain. D'abord parce que l'observation participante ne permet pas d'accéder à de nombreuses informations pourtant nécessaires à la recherche : il faut pour cela recourir au savoir ou au souvenir des acteurs

²¹Olivier de Sardan, JP., *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain la neuve, Harmattan, 2008.

²²Blanchet A. et al. , *L'entretien dans les sciences sociales, l'écoute, la parole, le sens*, Paris, Dunod, 1985, p. 78

locaux. Et ensuite parce que les représentations des acteurs locaux sont un élément indispensable de toute compréhension du social²³.

Nos entretiens étaient menés auprès de différentes personnes qui disposaient des informations à notre objet d'étude, les hommes et les femmes proches des victimes de la crise de 1972, d'ethnies différentes et d'âges aussi différentes. Cette technique nous a permis de recueillir des informations pertinentes sur les perceptions et les représentations sur ladite période. Nous ne pouvons pas aussi enquêter sur toutes les personnes liées à la crise, ce qui n'est possible. Mais nous nous sommes basés sur des personnes locales parce que dans un espace social les données sont largement reliées sous formes de réseaux.

I.2.4. L'observation directe

L'observation directe est aussi une autre technique que nous avons utilisée dans le recueil des données. Il s'agit ici d'une méthode au sens strict, basée sur l'observation visuelle, fondée sur la description des situations et la présence du chercheur au sein du milieu observé est donc importante.

Pour Kaufmann : « *le chercheur s'immerge pleinement dans la vie sociale où il prend des rôles réels et participe aux rites et aux institutions. En partageant leurs expériences, il a toutefois à l'esprit qu'il est en train de collecter systématiquement des données. Autrement dit, l'observation ne consiste pas seulement à regarder, à écouter et à converser avec les gens, mais son objectif est de réunir les informations bien précises en prenant part à la vie des observés* ». ²⁴

Pendant que la CVR organisaient des séances publiques d'informations sur l'avancement de son travail concernant la crise de de 1972, nous avons participé dans huit séances consécutifs. Il en est de même lorsque que cette commission exhuma des restes humains dans les fosses communes (littoral de la rivière rubuvu, à mashitsi et mwaro), nous profitons de l'occasion pour rencontrer les proches de victimes mais aussi leurs émotions devant les os des disparus.

²³Olivier de Sardan, JP., *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain la neuve, Harmattan, 2008.

²⁴Kaufmann, J-C., *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand-Colin, 2004.

I.3. Outils de collectes des données

I.3.1. Le guide d'entretien

Notre travail est centré sur l'entretien semi directif avec usage d'un guide d'entretien et la consultation de différents documents qui parlent des crises dans le monde et au Burundi. Notre guide d'entretien est constitué de questions semi-ouvertes permettant à nos enquêtés plus de courage de s'exprimer sur la question posée. Néanmoins des questions complémentaires sont à ajouter quand la question principale est terminée pour voir si l'interviewé veut ajouter quelque chose mais l'entretien n'avait de limite sauf quelques commentaires pour revenir à la question principal si notre interviewé ne cadrerait plus avec le sujet.

I.3.2. Carnet de bord

Depuis le début de notre enquête, nous nous sommes munis d'un carnet de bord. Il nous permet de prendre des notes sur les observations et les entretiens avec nos interviewés. Bien qu'on ne puisse pas tout noter, on ne peut pas aussi se souvenir de rien. Ce carnet nous a été utile comme aide-mémoire de réflexion personnelle tout au long de la rédaction de ce travail.

Aussi, le climat de l'entretien, le gestuel, la voix, le lieu de l'entretien figuraient dans cet outil.

Nous ajoutons aussi un stylo pour la prise de note, un téléphone portable, un ordinateur pour la saisie et la connexion internet.

I.3.3. Population d'enquête

Pour mener notre recherche, nous avons choisi des personnes qui peuvent donner des informations sur notre sujet. Il s'agit de la population d'enquête ou univers d'enquête. Faire le choix de cette population, c'est sélectionner des personnes que l'on veut interroger et à quel titre, déterminer les auteurs dont on estime qu'ils sont en position de produire des réponses aux questions que l'on pose.²⁵

Pour avoir des données à propos de notre sujet, nous avons choisi des enquêtés parmi :

- Les hommes et les femmes d'ethnies différentes dont les parents, leurs grands ou ses amis sont victimes de la crise de 1972,
- Les jeunes générations des filles et garçons d'ethnies différentes,

²⁵Blanchet, A. et Gottman, A. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992.

- Les témoins oculaires d'une manière ou d'autre de la crise de 1972.

Cette population d'enquête était constituée par des personnes qui vivent dans le pays mais aussi à l'extérieur que nous avons contactées par téléphones ou via e-mail.

I.3.4. Mode d'analyse

Analyser les données c'est accorder un sens aux données de l'observation et des entretiens. Selon Muchelli, l'analyse thématique est l'une des méthodes qualitatives consistant à repérer dans les expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus. Il s'agissait en fait de regrouper les données en thèmes et sous-thèmes desquels nous partions pour répondre progressivement à la question de départ.²⁶

Nous avons recueilli les données par des entretiens semi-directifs et la revue de la littérature. Le terrain nous a offert des données riches malgré le problème d'expression de nos enquêtes sur un sujet qu'ils prennent comme sensibles vis-à-vis de leurs positions politiques ou de leur ethnie. Nous avons fait les confrontations aussi des données du terrain et les analyses critiques des différents auteurs à la fin des paragraphes.

I.3.5. Choix des enquêtés

Il est difficile de constituer un échantillon sans connaître l'effectif de la population. Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, traitant de la sélection des unités d'observation, disaient que, lorsqu'il a circonscrit son champ d'analyse, trois possibilités s'offrent au chercheur : il peut soit recueillir des données et faire finalement porter ses analyses sur la totalité de la population couverte par ce champ, soit se limiter à un échantillon représentatif, soit n'étudier que certaines composantes très typiques, bien que non strictement représentatives de cette population. Le choix est en fait assez théorique car, le plus souvent, l'une de ces solutions s'impose naturellement compte tenu des objectifs de la recherche.²⁷

Les auteurs précisent qu'étudier la totalité de la population s'impose dans deux cas qui se situent aux antipodes : *«soit lorsque le chercheur analysant les phénomènes macro sociaux et étudiant la population en tant que telle n'a pas besoin d'information précise sur le comportement des unités qui la composent, mais uniquement des données globales disponibles dans les statistiques, soit lorsque la population considérée est très réduite et peut être étudiée entièrement ».*

²⁶Mucchielli, A. *Les méthodes qualitatives*. Paris : PUF, 1991, p259

²⁷Quivy R, Campenhoudt, L., *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

Lors de notre recherche, comme nous ne pouvions pas parcourir tout le pays, nous avons recouru à l'échantillonnage à choix raisonné et accidenté. Nous avons sélectionné notre population d'enquête selon la problématique, le but et les objectifs de l'étude. Nous avons procédé par la diversification, qui est un critère majeur de sélection. Dans notre travail, cette diversification a été faite à travers le recrutement des répondants issus de sexes différents, de régions différentes, l'âge, etc. Notons que chaque enquêté était considéré comme porteur d'information et nous sommes arrivés à la saturation des résultats.

CHAPITRE II : DEFINITIONS DES TERMES CLES ET ETAT DE L'ART DES CRISES DANS LE MONDE

II.1. Définition des termes clés

Dans l'optique de comprendre notre sujet d'étude intitulé : «*la problématique du devoir de mémoire et de la construction de la mémoire collective*», partant du cas concret de la crise de 1972 au Burundi, ce sous chapitre sera consacré aux définitions des termes clés à savoir : **la mémoire collective, la mémoire individuelle, crise et évènement, massacre et génocide, commémoration.**

II.1.1. La mémoire collective

Ce qu'une nation choisit de « *mémorialiser* » ou non, est un des indicateurs de ce que l'on appelle communément la mémoire collective.

Selon Marcel M. et Halbwachs (2000), chaque société est traversée par plusieurs évènements tout au long de son histoire. Les évènements dont on se souvient constituent des points de repères autour desquels s'entretient la mémoire.²⁸

Cultiver ou entretenir la mémoire collective est un enjeu éminemment politique car cela aboutit à forger un sentiment d'appartenance à la communauté même pour des étrangers et par là, contribuer à façonner l'identité de ce groupe²⁹. En vue de garder ce sentiment d'appartenance à la communauté réel et intact, les responsables posent un certain nombre d'actes dont la finalité est de rappeler toujours la communauté d'où elle vient et créer ainsi un sentiment de mémoire partagée du passé, sinon une mémoire commune. Il s'agit donc d'un devoir politique et une obligation morale de se souvenir qui s'impose à tous³⁰.

²⁸ Marcel M. et Halbwachs M., *Vers la fondation d'une psychologie collective (1920-1945)*, Paris, revue sociologie et sociétés, vol 36 no6 pum 2004

²⁹ Le devoir de mémoire, nouvelle religion civile. Disponible su<http://www.rue89.com/2008/02/18> le Visité le10 03/2021

²⁹ Mauss, op. Cit.

²⁹ Mémoire collective disponible sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/m%C3%A9moire-collective#cite-note-werlsch-1> <http://www.rue89.com/2008/02/18> le Visité le10 03/2021

³⁰ Mauss, op. Cit.

La mémoire collective regroupe les représentations qu'un groupe partage de son passé. S'il n'existe pas de consensus quant à la manière de la définir, l'expression « *mémoire collective* » consiste au moins métaphoriquement³¹ à attribuer une faculté psychologique individuelle, c'est-à-dire la mémoire à un groupe, comme une famille ou une nation.

La mémoire collective est, selon Pierre Nora, « *le souvenir ou l'ensemble des souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité dans laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante.* »³²

Ce concept fait l'objet de travaux dans de nombreuses disciplines, notamment la sociologie, l'histoire, la philosophie, l'anthropologie et la psychologie.

Maurice Halbwachs³³ a aussi donné au concept de mémoire collective au moins deux sens distincts dont on peut retrouver l'influence jusque dans les travaux actuels³⁴. Dans le premier, la notion de mémoire collective renvoie à l'idée que la mémoire individuelle est systématiquement influencée par les cadres sociaux dans lesquels elle s'insère. Dans le deuxième sens, la mémoire collective prend un sens plus radicalement collectiviste et renvoie à la mémoire du groupe en lui-même, au-delà de la mémoire de ses membres.

La mémoire collective conditionne la mémoire individuelle. Halbwachs propose une expérience des pensées: « *séparer un enfant de neuf ou dix ans des siens en le transportant dans un pays étranger dont ni la langue, la culture, les lieux, les individus ou leurs coutumes ne puissent pas lui rappeler son milieu d'origine. Le résultat est qu'il ne pourrait plus se souvenir de sa vie passée en l'absence d'éléments déclencheurs de la réminiscence, comme des objets ou des images* ». Cet exemple limite montre que les souvenirs sont totalement indissociables d'un ensemble de contextes, de pensées, et de notions. De ce fait, la vie et les intérêts de l'individu sont plus généralement formatés par son cadre social, c'est-à-dire son langage, sa famille, sa religion, ou encore sa classe sociale.

II.1.2. La mémoire individuelle

La mémoire individuelle est synonyme des souvenirs propre à l'individu liée à son passé personnel.

³¹Mémoire collective disponible sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/m%C3%A9moire-collective#cite-note-werlsch-1> visité le 14/7/2021 à 8h30

³² ibidem

³³Maurice H., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Felix Alcan, 1925.

³⁴Mémoire collective, op cit

Selon Halbwachs, le processus de localisation d'un souvenir dans le passé ne consiste pas du tout à plonger dans la masse de nos souvenirs comme dans un sac, pour en retirer des souvenirs de plus en plus rapprochés entre lesquels prendront place le souvenir à localiser.

Le travail de localisation consiste en réalité dans un effort croissant d'expansion par lequel la mémoire, toujours présente toute entière à elle-même, étend ses souvenirs sur une surface de plus en plus large et finit par distinguer ainsi, dans un amas jusque-là confus, le souvenir qui ne retrouvait pas sa place³⁵. Il existerait, de plus, des souvenirs dominants auxquels les autres souvenirs s'adossent comme à des points.³⁶

En psychologie, la mémoire est définie comme étant la faculté de l'esprit d'enregistrer, conserver et rappeler les expériences passées. Son investigation est réalisée par différentes disciplines telles que la psychologie cognitive, neuropsychologie et la psychanalyse.³⁷

La mémoire est faite de fragments épais et disparates soumises aux caprices de la reminiscence travaillé par le feu du souvenir et de l'oubli. Elle est surtout une présence qui habite chaque être et rappelle lui à faire d'image d'impression et sensation³⁸.

C'est à travers la souvenance des moments de bonheur ou de malheur, de gloire ou de défaite, que les peuples construisent leurs mémoires et écrivent leur histoire.

Selon professeur Nimubona Julien, les répertoires marquant l'histoire du Burundi rendent compte de l'existence des perceptions et opinions ethnistes, bref l'existence des mémoires parallèles.

Dans la vie des individus, des peuples et des nations, les blessures se sédimentent au fil et à mesure des minutes, les mois, les années et les siècles passent mais elles ne s'effacent jamais de l'inconscient.³⁹

Le Burundi depuis son indépendance a connu des crises sociopolitiques, des tueries, de massacres d'allure génocidaire et de violations contre l'humanité qui opposaient généralement les deux composantes sociales majoritaires (hutu et tutsi). Ces crises ont laissé des blessures non jamais traitées et une histoire conflictuelle, des oublis et de la résignation.

³⁵Bergson H., *Matière et mémoire : Essai sur la relation du corps à l'esprit*, Paris, Félix Alcan, 2018.

³⁶Jean-Christophe M. et Mucchielli L., *Un fondement du lien social selon Maurice Halbwachs*, Paris, revue d'anthropologie, 1999.

³⁷Mémoire en psychologie disponible sur <http://www.fr.m.wikipedia.org>. Visité le 25/09/2021

³⁸Muxuel A., *Les jeunes et politiques*, Paris, hachette, 1996.

³⁹Meynier G., *Les historiens et la mémoire après Halbwachs et Freud*, revue Algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, vol. xii, 1-2, n° 39-40, pp. 39-45.

II.1.3. Crise

La crise est définie comme une période de tension conflictuelle ou une situation de déséquilibre grave ou de rupture préoccupante. Par exemple : crise politique, sociale ou économique.

Dans le langage courant, une crise est un changement subit, souvent décisif, défavorable, un accès bref, soudain et violent, soit une pénurie ou une insuffisance.

Au plan politique, c'est une rupture d'équilibre, une période intermédiaire, qui se caractérise par un accès bref, soudain et violent qui a une histoire, un historique des origines bien précises.⁴⁰

Selon Wiener et Akhn, la crise est souvent un tournant dans un processus général d'événements et d'action. Elle est également une période pendant laquelle les incertitudes sont fortes sur l'évolution de la situation et les réponses à apporter.⁴¹ C'est une phase difficile traversée par un groupe.⁴²

II.1.4. Évènement

Il est défini comme ce qui a arrivé et qui a l'importance pour l'homme, il peut être heureux ou malheureux.

En sociologie l'évènement paraît pris dans une double conjoncture : celui de l'homme surpris par son avènement, traumatisé par lui, ou qui savoure au contraire la spécificité, la particularité et la nouveauté, celui du savant qui, tout en reconnaissant que la durée ne peut être qu'une série d'évènements, n'a cessé de les penser pour discerner derrière leur discontinuité la logique de leur succession.⁴³

La crise de 1972 n'est pas aussi singulière, elle s'inscrit dans la succession des crises sociopolitiques et ethniques que le Burundi a connu avant même son indépendance ; elle est donc un évènement dans le cadre sociologique de l'histoire burundaise.

⁴⁰Crises et conflits internationaux article disponible sur <http://www.afri.ct/crises-et-conflits-internationaux,1467.org> visité le 24/12/ 2021

⁴¹Yannick N, *La CIRGL et la résolution de la crise au Burundi. Portée et limite*, mémoire université de Lubumbashi, 2015.

⁴² Le petit Larousse le compact, 1992

⁴³Évènement et sociologie <http://www.universalis.fr/encyclopedie/evenement-sociologie/.org> visité le 11/01/2022

D'autre part, l'appellation de cette crise n'étant pas toujours élucidée chacun peut l'appeler et la définir comme il veut et selon les rapports qu'il entretient avec le pouvoir public en place ou pour des fins politiques ou de son appartenance ethnique. Les hutu parlent de massacres voire de génocide contre leur ethnie en 1972, alors que les tutsi relativisent la situation en la qualifiant d'événement de 1972 car elle n'est pas la première crise sociopolitique ni la dernière. Ils n'oublient pas de rappeler et de citer le caractère extrémiste des rebelles hutu en 1972 d'exterminer les tutsi jusqu'à éventrer les femmes enceintes par les armes blanches.

Dans les chapitres qui vont suivre nous verrons ces disparités dans les témoignages et surtout dans les travaux scientifiques existant au sujet de 1972 que nous avons pu consulter.

II.1.5. Massacre et Génocide

Un massacre est l'action de tuer indistinctement une population humaine ou animale, soit en partie, soit complètement. Quand un massacre est perpétré en vue de l'extermination d'un groupe humain, sur des critères ethniques, nationaux, religieux ou raciaux on parle alors plutôt de «*génocide*»

Le terme génocide a été créé en 1944, après la seconde guerre mondiale par Raphael Lemkin, juriste américain d'origine polonaise et institutionnalisé en 1948, sur le plan international, par convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adopté par l'ONU.⁴⁴

Il se définit comme la destruction méthodique d'un groupe humain. Malgré une définition complexe, il s'agit de commettre ou causer un préjudice mental ou physique grave avec l'intention de détruire tout ou en partie d'un groupe national ethnique, racial ou religieux.⁴⁵

Depuis les années 1915, dans le monde entier le génocide, s'applique rétrospectivement aux massacres des Arméniens (1915), des Juifs d'Europe (1941-1945) puis des Cambodgiens (1975) et des Tutsi du Rwanda(1994).

Le massacre des ukrainiens en 1932 est parfois rangé dans cette catégorie. Les génocides sont la forme extrême du crime contre l'humanité, un concept issu de la seconde guerre mondiale.⁴⁶

⁴⁴Jacques S., *Du massacre au processus génocidaire*, revue internationale des sciences sociales no 174, 2002. Disponible sur <http://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociale-2002-4-page-483.htm>

⁴⁵Définition-génocide Disponible sur <http://www.lemonde.fr.definition-genocide> visité le 5/9/2021

⁴⁶Génocide du xx siècle Disponible sur <http://www.herodote.net/shoah-et-autres-genocides-duxxe-siècle-110.php> visité 9/9/2021

Pour ces génocides ci hauts parlés, il y a une mémoire collective pour chacun. Ils sont commémorés chaque fois à la date précise et choisie afin de transmettre à la société un souvenir mémoriel.

II.1.6. Commémoration

Commémorer, c'est se souvenir ensemble d'événements passés afin de mettre en place une identité collective, un être ensemble et un rapport au monde. On ne commémore pas tout et n'importe comment. Il y a bel et bien un choix du passé qui implique des politiques de mémoire : en se remémorant le passé, on affirme des valeurs pour aujourd'hui et le futur.

C'est à dire que l'histoire et la mémoire ne se recouvrent pas complètement. Veut dire aussi que derrière les commémorations, certaines autorités peuvent parfois poursuivre des buts inavoués, légitimer des projets politiques polémiques, voire réveiller des identités meurtrières.

Cela étant, pour être efficaces, les commémorations doivent rencontrer une certaine demande sociale.⁴⁷ De multiples raisons peuvent donc pousser les autorités publiques à commémorer un événement du passé. Ces raisons peuvent être à la fois politiques (autolégitimation du pouvoir, renforcement d'identités collectives enracinées dans le temps long, visibilité internationale), économiques (préservation et valorisation d'un patrimoine historique, développement d'un tourisme mémoriel) et citoyennes (mise en avant de valeurs identitaires, utilisation du passé comme pédagogie de la citoyenneté).

La crise de 1972, n'a jamais été commémorée, ni parlé en public ou en privé au Burundi. Ses souvenirs sont restés longtemps dans les cœurs des témoins ou/et des victimes de cette tragédie. Ces derniers jours, la CVR mène des enquêtes approfondies sur ces massacres en vue de connaître la vérité (*kumenya ukuri*) et promouvoir la réconciliation. Cela n'empêche pas certains collectifs qui se réclament rescapés de la crise de 1972 et des veuves « *yabiswe abamenja* » d'organiser des cérémonies en mémoire des disparus et spécifiquement ou uniquement pour les hutu ; oubliant les familles des tutsi endeuillés par l'insurrection et les attaques de rebelles dans le sud du pays.

Concernant notre recherche sur les mémoires de 1972, le constat est que peu de travaux existent sur cette thématique. Ces mémoires sont souvent construites surtout sur des dimensions identitaires et ethniques. Des victimes hutus tiennent des mémoires à part contre des tutsis qu'ils accusent des sanguinaires et des tutsis de la même chose, surtout que les

⁴⁷Laurence V Y, *Pourquoi commémorer la première guerre mondiale* ? article disponible sur <http://ww.commemorer.la.premiere.Guerre.mondiale.org>. visité le 10/02/2022

hutus avaient un projet d'extermination de tous les Tutsis avant de conquérir le pouvoir comme nous l'avons vu dans l'introduction. Ce qui est sûr est que toutes les deux ethnies ont été touchées par la crise voire même des étrangers malgré que le degré de sinistre ne soit pas comparable ou généralisé.

Selon Todorov, la mémoire se situe donc entre l'oubli et l'effacement.⁴⁸ Il est important de savoir ce qui est important pour se souvenir ou d'oublier car la mémoire collective s'intéresse surtout sur le devenir meilleur de la société.

Il est très important aussi de repenser nos mémoires en particulier celles de 1972, et bien d'autres crises socio-politiques dans notre société car celle-ci n'est isolée ou singulière, ce qui nous permettra donc d'avoir des bases sociohistoriques pour bâtir une nation paisible et forte.

II.2. Etat de l'art des crises dans le monde

II.2.1. Aperçu historique du devoir de mémoire dans le monde

Différentes mémoires ayant une ressemblance au génocide ou autres massacres sont commises par des régimes politiques dans des différents pays du monde. Dans ce mémoire, nous allons parler de quelques-unes pour avoir une idée de ce qui ressemblera à notre mémoire de collective des événements de 1972. Une mémoire collective est donc nécessaire pour un pays dans le but de permettre aux victimes et à toute la société de vivre en harmonie. Cela est valable pour un pays, pour son développement durable et de sa stabilité institutionnelle.

II.2.2. Mémoire du génocide des Juifs

La Shoah⁴⁹ est le nom donné en France au génocide des Juifs d'Europe par les Nazis, c'est-à-dire l'extermination systématique, et en partie industrialisée, par l'Allemagne nazie, des trois quarts des Juifs de l'Europe occupée durant la Deuxième Guerre Mondiale. Le terme de « *Shoah* » est aujourd'hui préféré par les historiens à celui d'« *Holocauste* », parce que « *Shoah* » signifie en hébreu (שואה) « *anéantissement* » ou « *catastrophe* », tandis qu'« *Holocauste* » signifie « *sacrifice* », or nulle victime de ce génocide ne s'est volontairement sacrifiée pour les objectifs du nazisme.

⁴⁸ Todorov, op cit.

⁴⁹ Mémorial de la shoah est un musée consacré à l'histoire juive durant la seconde guerre mondiale dont l'axe central est enseignement de la shoah.

Il est le seul génocide pour lequel le devoir de mémoire est officiellement protégé des négationnismes (qui sont pénalement punis dans de nombreux pays) : le 23 janvier 2007, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a adopté à cet effet la résolution 61/L.53.⁵⁰

II.2.3. Mémoire du génocide des tutsi au Rwanda

Ce devoir de mémoire se rapporte au génocide de tutsi de 1994, commis par les hutu au pouvoir dans le cadre d'une guerre civile opposant le Gouvernement Rwandais constitué et le Front patriotique rwandais (FPR), accusé par les autorités d'être essentiellement des tutsi.

Cette crise qui dure trois mois et dix jours du sept avril au dix-sept juillet 1994, avait emporté entre 800000 et 1000000 des tutsi et des hutu opposés au pouvoir selon l'estimation de l'ONU.

Dès novembre 1994, la résolution 955 du Conseil de sécurité de l'ONU crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour juger les principaux responsables du génocide, mais celui-ci est l'objet de multiples controverses qui brouillent le devoir de mémoire.

Ces centres mémoriaux sont construites comme celui de Nyamata où des cranes sont exposées au public et celui de Gisozi à Kigali.

II.2.4. Mémoire sur l'apartheid en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, le devoir de mémoire concerne les victimes de l'apartheid (1948-1994)⁵¹ et est entretenu par la Commission Vérité et Réconciliation (Afrique du Sud), présidée par monseigneur Desmond Mpilo Tutu, Archevêque du Cap et prix Nobel de la paix, mais se heurte à de nombreuses résistances dans toutes les communautés.

⁵⁰L'Assemblée générale, [...]

Notant que le 27 janvier a été désigné par l'Organisation des Nations unies Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste :

1. Condamne sans réserve tout déni de l'Holocauste ;
2. Engage vivement tous les États membres à rejeter sans réserve tout déni de l'Holocauste en tant qu'événement historique, que ce déni soit total ou partiel, ou toute activité menée en ce sens: voir le texte complet sur le site web de L'ONU : <https://www.un.org/fr/>

⁵¹ Il s'agit d'un mot afrikaans partiellement dérivé du français, signifiant «séparation, mise à part». Il s'agissait d'une politique de développement séparé affectant selon des critères raciaux ou ethniques, les populations du pays dans des zones géographiques déterminées. Il fut conceptualisé et introduit à partir de 1948 en Afrique du sud par le parti national, puis aboli le 30 juin 1991.

II.2.5. Mémoire au Japon

Le devoir de mémoire concerne d'une part les crimes commis entre 1938 et 1945 par le Japon, et d'autre part les victimes des bombardements nucléaires de Hiroshima et Nagasaki⁵². Des controverses existent dans les deux cas, pour définir s'il s'agit ou non de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, et ainsi de suite. À ces deux devoirs s'ajoute de plus en plus, depuis la résurgence du nationalisme militariste japonais autour du temple de Yasukuni et du musée Yūshūka attendant, un devoir de mémoire envers les militaires japonais tombés durant la seconde guerre mondiale, y compris ceux ayant été jugés comme criminels de guerre au procès de Tokyo.

Rien de citer que celles-ci, nous pourrions aussi prendre comme références sur les mémoires au Vietnam, de la purification ethnique en ex-Yougoslavie, du génocide des arméniens, du Cambodge, de l'Allemagne, de la France, de la Belgique.

Le constat est que divers pays ont mis en place des Commissions pour la « *Vérité et Réconciliation* » qui promeut le devoir de mémoire pour les victimes des conflits du passé.

Le Burundi à son tour, a mis en place sa commission vérité et réconciliation⁵³ qui travaille et travaillera sur les crises socio politiques de son histoire dans le cadre de processus des accords d'Arusha sur une période allant du 26 février 1926 au 4 décembre 2008, date supposée de la fin de la belligérance au Burundi.

Dans son travail, la CVR a commencé d'exhumer des restes humains et a mené des enquêtes à travers tout le pays à propos de cette crise, un travail que cette commission poursuit. Les restes humains sont pour le moment conservés dans les différents endroits à l'abri de toutes personnes étrangères à la Commission.

Ces restes pourront servir dans l'établissement des mémoriaux ou même bénéficiaient d'un enterrement digne de la personne humaine et conformément à la norme et coutumes burundaise.

Dans son rapport présenté devant les deux chambres du parlement du Burundi en date du 20 décembre 2021 « *rapport d'étape* » la CVR avait donné le nom à cette crise « *un génocide contre l'ethnie hutu et un crime contre l'Humanité* ».

⁵² Bombardements atomiques Hiroshima et Nagasaki Disponible sur <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/bombardements-atomiques-d'hiroshima-et-de-nagasaki> visitée le 10 octobre 2021

⁵³Loi régissant la CVR, op cit.

Cet annonce survient alors que nous rédigeons notre travail, on ne reviendra pas, mais elle interpelle notre attention en ce qui sera notre mémoire d'une part, d'autre part c'est un sentiment d'incertitude et de peur pour l'ethnie Tutsi qui dans la foulée de cet annonce se sentait coupable et accusés de génocidaire ou leurs descendants.

La mémoire collective c'est donc celle qui rassemble les groupes diverses, elle suscite des enseignements pour les générations futures afin que le mal ne se reproduit plus.

II.2.6. Les crises répétitives au Burundi

Les crises sociopolitiques au Burundi avaient un caractère identitaire et du régionalisme. Depuis la période coloniale et de son ascension à l'indépendance, les affrontements entre les deux ethnies hutu et tutsi surtout dans les élites n'ont pas cessé de détériorer le tissu social.

Avant de citer la crise de 1972 qui fait objet de notre travail de recherche, il faut rappeler aussi les crises d'avant qui constituent d'ailleurs le noyau, mais aussi les crises d'après qui rentrent dans la continuité et vulgarisation de l'idéologie ethniste.

Les générations des années 1960 avaient compris l'importance de l'unité politique et culturelle, rassemblées autour du prince Louis Rwagasore, hutu, tutsi et twa, jeunes et vieux paysans et citadins, illettré et instruits, s'étaient mobilisé contre la domination coloniale, contre la mainmise de la tutelle belge pour que renaisse leur nation, pour son indépendance.⁵⁴

La crise de 1965 qui se traduit par l'assassinat de Pierre Ngenandumwe, premier ministre hutu a accédé à ce poste tué le 15 janvier, sa mort fut attribuée à des tutsi par l'autre camp. Quelques mois plus tard des élections législatives se déroulaient sous la bannière ethnique. Le climat social fut tendu en 1965 car des militaires hutus et de la gendarmerie du camp de la base de Bujumbura massacrèrent leurs collègues tutsi et attaquèrent le palais royal. Au même moment des paysans hutu des communes Bugarama et Busangana massacrèrent leurs voisins tutsis. Comment expliquer cette coïncidence?

C'est toute une question de recherche d'autant plus qu'on dispose peu de document, presque inexistant sur cet affaire. Dans la foulée d'octobre 1965 à novembre 1966, Micombero fait un coup d'état contre l'autorité royale l'accusa d'incompétence, de favoritisme et de divisionnisme. C'était le 28 novembre 1966 proclama aussi la première république dans un cadre révolutionnaire et de démocratie. Mais cela n'a pas pu résolu l'antagonisme entre les élites hutu et tutsi ni entre les Banyaruguru et les Bahima.

⁵⁴Chrétien JP et Mukuri M., *La fracture identitaire : logiques de violences et certitudes ethniques*, Paris, Karthala, 2002.

Le coup d'état échoué de 1969 se terminera par la condamnation à mort des militaires hutu accusés d'initier ce coup de force. Cette haine et discrimination nous conduira au fur et à mesure dans les massacres d'allure génocidaires comme celle de 1972⁵⁵.

La crise de 1972 qui fait objet de notre recherche avait débuté par une attaque et insurrection des rebelles en tuant des familles Tutsis habitant le sud du pays. Ils avaient tués les femmes et les enfants, éventrant et coupant en morceaux des femmes enceintes, torturées avant de les tuer. Ces hommes enragés et drogués, ont attaqué des innocents, massacrant presque toutes les autorités civiles et militaires Tutsis et enfin proclamant la république de matyazo, le drapeau en vert barré du rouge.

Au lendemain des attaques, l'armée, la police, la gendarmerie et les JRR ont entamé une répression dans le sang contre tous les hutu intellectuels, fonctionnaires, étudiants, élèves commerçants ou toute autre personne aisée, de l'ethnie hutu à travers tout le pays les accusant d'avoir des liens avec la rébellion. Leurs biens étaient pillés ou récupérés par l'état et les administratifs tutsi de l'époque.

Les rescapés se réfugiaient donc dans les pays limitrophes au Rwanda, au Congo et particulièrement en Tanzanie. Cette crise aurait emporté en chiffre estimatifs entre 100000 et 200000 personnes⁵⁶.

Il est essentiel de citer la crise de 1988 connue sous le nom d'évènements de Ntega Marangara en rappel des mouvements de libérations à caractères ethniques, qui a pris départ au pouvoir du président Bagaza, crise dit de libération des hutu contre tutsi au pouvoir depuis une décennie.

Le Palipehutu était le plus actif et d'autres mouvements comme UBU et Tabara. Ils manipulaient les peurs et situation socioéconomique intenable pour attiser le feu afin d'expliquer aux Hutus de l'exploitation des Tutsis dans tous les secteurs de la vie du pays, administration publique et politique, social et économique.

Ils ont mené une campagne de conscientisation acharnée. Le 14 et 15 août la crise éclate dans la commune de Ntega, les tutsi, ligotés, tués, massacrés et jetés dans les rivières par leurs voisins hutu.

⁵⁵Mariro, A., *Burundi 1965: la première crise ethnique*, Paris, collections de points de vue, 2020.

⁵⁶Ngayimpinda E., *Histoire du conflit politico-ethnique burundais. les premières marches du calvaire 1960-1973*, Bujumbura, Éditions de la Renaissance, 2007, p. 501

Les violences se propagent à Marangara la commune voisine de Ngozi suivi d'une répression violente des militaires majoritairement tutsi jusqu' au 28 août entraînant une tuerie de plus de 110.000 personnes selon certains documents.

Enfin la crise de 1993, la plus longue et la plus meurtriers de l'histoire du Burundi, éclate après l'assassinat du premier président hutu démocratiquement élu, Ndadaye Melchior et certains de ses collaborateurs. Au début, des milliers de civils tutsi sont massacrés par leurs voisins hutu. Puis l'armée réagit très violemment, comme en 1972, et engage une répression très dure et massacre des Hutus. 50 000 à 100 000 personnes (à majorité tutsi) sont tuées, certaines sources parlant de 200 000 à 300 000 victimes⁵⁷.

Des séries de tueries ciblés à caractères ethnique commises par des rebellions hutu et des militaires se sont poursuivies jusqu'au cessez le feu définitif en 2003 précédé par les accords d'Arusha de 2000.

Ces accords ont cédé à un ethnisme de gouvernance, en posant la question ethnique pour résoudre les conflits burundais. Après avoir affirmé que le conflit était fondamentalement politique et ethnique. Les signataires ont ensuite mis l'accent sur l'origine ethnique du conflit, ce qui a produit et construit historiquement l'ethnicité en double mécanisme. Ces accords ont finalement consacré le triomphe de l'idéologie ethniste et ses producteurs⁵⁸.

II.2.7. Etouffement de mémoire de 1972 par le pouvoir de Micombero

Malgré l'intention du pouvoir du président Micombero de cacher la vérité et/ou d'effacer toutes les preuves et d'imposer le silence à la population sur les événements de 1972, ce qui a conduit d'ailleurs à des interprétations identitaires en rapport des ethnies hutu-tutsi, au moins les mémoires existent d'une manière et d'une autre.

Jean Pierre Chrétien et Dupaquier se rappellent du traumatisme des enfants hutu qui ont perdu leurs parents en 1972 et qui sont souvent accusés d'extrémistes, mais qui saura évaluer le traumatisme vécu?⁵⁹

Dans le témoignage d'un orphelin de 1972, on ressent cette douleur et une blessure mémorielle de cette tragédie :

⁵⁷National Geographic France, août 2008

⁵⁸Accord d'Arusha, op cit.

⁵⁹Ibidem, page 469

«S'entendre en plus qualifié de criminel, par la voix officielle, cela fait quelque chose de pas bien. Cela comporte quelque chose de troublant. Cela fait vraiment mal, le pouvoir a vraiment fait du boulot qu'on peut qualifier de sale.»⁶⁰

Il était strictement interdit de pleurer dans un pays de lait et miel qui est dirigé par un révolutionnaire Michel Micombero, mais il fallait plutôt chanter son bravoure et son amabilité.

Ni les familles hutu ou tutsi personne n'avaient pas le droit d'en parler, ce qui englobe la honte et le non-dit général qui expliquerait la succession des crises socio politiques ultérieures comme celles de 1988 et de 1993 cette dernière étant la plus longue opposant les deux composantes principales de la société burundaise.

II.2.8. Représentations identitaires des mémoires

Selon Moscovici, les représentations sociales ne représentent pas simplement des opinions, des attitudes envers un objet ou des groupes, mais plutôt des théories ou des branches de connaissances dans leur propre légitime, pour la découverte et l'organisation de la réalité⁶¹.

Les représentations sociales permettraient une assimilation des savoirs non familiers dans des cadres épistémologiques préexistants. Elles procurent donc un cadre théorique pertinent qui prend en compte ces deux influences précédemment cités.

Pour lui, les représentations sociales se forment et se maintiennent par le biais de deux processus : l'objectivation « *objectification* » et l'ancrage « *anchoring* ».

L'objectivation consiste en la transformation progressive de nouveaux concepts abstraits et /ou complexes en éléments visuels concrets à travers l'échange social. L'objectivation nous éclaire sur le processus de reconstruction du passé en fonction de l'état actuel des choses.

L'ancrage renvoie directement à l'intégration de nouvelles connaissances dans des cadres épistémologiques préexistants. L'ancrage permet de mieux comprendre le processus selon lequel un événement passé est utilisé pour donner un sens aux événements actuels⁶².

⁶⁰Ibidem

⁶¹Une théorie élaborée en 1961 par Moscovici qui porte une attention toute particulière au fait que nous avons quotidiennement recours à des connaissances et des attributions pour expliquer et comprendre le monde qui nous entoure, aujourd'hui il constitue une théorie majeure et incontournable au sein du champ disciplinaire que constitue la psychologie sociale.

⁶²Définition du mémoire collective, op cit

Dans cette perspective la crise de 1972, est perçue dans le camp des hutu comme un génocide contre leur ethnie, organisé par le pouvoir des Tutsi hima et de ces militaires après le renversement de la monarchie et la mise à l'écart des hutu dans le système administratif du pays. Le pouvoir de Micombero avait dit plutôt de protéger la minorité Tutsi que les rebelles hutu voulaient liquider à partir du Sud du pays. Les rebelles avaient l'objectif d'éliminer cette ethnie minoritaire qu'ils qualifiaient d'étrangère. Le président Micombero avait donc fait une contre-attaque aux génocidaires hutu et ses mercenaires entraînaient et formaient dans les pays limitrophes surtout en Tanzanie et au Congo.

Ces représentations ethniques avaient fini par être intériorisées et transmises de génération en génération débouchant sur des affrontements ethniques Hutu-Tutsi jusqu'aujourd'hui.

Des hutu s'identifient aux massacres de 1972, pour expliquer le mal de l'ethnie tutsi depuis des décennies, ce qui est transmis même à la nouvelle génération.

Un jeune hutu de 18 ans nous dit ceci :

« Les tutsi ont tués les hutu en 1965, en 1972 et en 1988 pour les exterminer alors qu'ils sont les premiers occupants de cette territoire du Burundi. Nous faisons environ 85% de la population, pourquoi et comment une minorité peut nous dominer ?

Aujourd'hui nous avons en main le pouvoir (twaragifashe), s'ils oseront de se soulever encore, nous allons les faire ce qu'il faut (tuzobakorerako)⁶³»

Pour Grosser : *« l'appartenance privilégiée peut conduire au crime. Le crime peut aussi créer le sentiment d'appartenance. Tantôt les victimes de la persécution sont conduites à se sentir membres du groupe persécuté, alors qu'elles n'avaient pas auparavant de liens fiables avec lui.⁶⁴»*

Ce jeune qui aujourd'hui s'identifie aux victimes de la crise de 1972 et qui revit encore la douleur du passé pourra aussi penser à une vengeance. Evidemment, ces représentations ne sont pas généralisées comme nous allons le voir dans le témoignage qui va suivre.

Un autre jeune de 27 ans ne pense pas comment le premier ; il dit ceci :

«Tout le mal qui s'est abattu sur le Burundi depuis des décennies provient dans les conflits entre les élites qui veulent le pouvoir, nous les paysans nous ne sommes que des bouc-émissaires. Ils utilisent nos sangs, notre force pour pouvoir arriver à des intérêts personnels.

⁶³Témoignage Augustin âgé de 23ans, Karusi- Shombo

⁶⁴Grosser A., *Le Crime et la Mémoire*, Paris, Flammarion, 1992

Les ethnies sont des prétextes, aujourd'hui ça n'a plus de valeur, nous avons compris le jeu⁶⁵.»

Dans les générations nouvelles, nous voyons aussi que la représentation de la crise de 1972 est différente au sein même de l'ethnie hutu, comme on n'a pas une mémoire commune. L'interprétation dépend donc de la socialisation de chaque individu, sa pensée personnelle et même de ses aspirations politiques.

Toutefois, la mémoire des tutsi représente deux facettes. L'une se rapproche de la version officielle et l'autre plus ou moins proche de celles des hutu. Pour ce second cas les tutsi restent affligés des tueries sélectives des hutu.⁶⁶ Les événements de 1972 restent dans leurs mémoires malgré ces diverses représentations, ce qui a surtout empiré les relations entre ces deux ethnies et aboutissant aux autres crises à caractères ethniques qui avaient suivi.

II.2.9. Usage de la mémoire et son rôle dans une communauté affective

II.2.9.1. Bon usage de la mémoire

Dans sa théorie sur la perception ethnique Marcel écrit que: *«En réalité, ce qui change substantiellement la perception ethnique, c'est le développement d'instance de sociabilité Trans et inter-ethnique, qui déjouent les stratégies de structurations des perceptions ethniques. Or ces instances sont encore faibles ou inexistantes et on peut se contenter de petits signes ou des gesticulations. Pour s'en convaincre, il faudrait constater très peu d'intégration matrimoniale et peu de complicité interethnique dans les échanges symboliques en particulier les moments de douleur et de plaisir.⁶⁷ »*

Il parle aussi du développement d'espace économique permettant qu'une grande frange de la société ne dépende plus des dividendes du pouvoir étatique.

C'est dans cet espace des intérêts économiques, matériels, sociaux et symboliques, non politiquement dépendants, que peut développer une société civile et des cadres de sociabilités qui échappent au contrôles des partis et des idéaux qui ont intérêt à instrumentaliser les appartenances ethniques.⁶⁸

⁶⁵Témoignage de Gérard âgé de 30ans, Gitega -Gitega

⁶⁶Ndihokubwayo JB, op cit

⁶⁷Marcel M. *La théorie du don (in essai de sociologie)*, Paris, SEUIL, 1971.

⁶⁸Ibidem

Dans le contexte burundais, après la crise de 1972, des inégalités ethniques et régionalistes avaient marqué la gestion de la chose publique. Les idéologies ethnistes, la course et l'incarnation du pouvoir politique par une composante de la population burundaise ont de plus en plus augmenté malgré des accords et de contrats entre les élites pour essayer d'appeler au calme et réconcilier les deux ethnies qui s'affrontent depuis des décennies. Selon le Professeur Julien NIMUBONA⁶⁹, le mécanisme de prise en charge de conflit à travers les conventions et les accords de cesser le feu ont plus consolidé et institutionnalisé les perceptions et comportements ethnistes.

Par exemple après la crise de 1972, le pouvoir public à la tête le président Micombero avait mis en place une campagne de pacification et une politique qui tentait à intégrer toutes les composantes comme nous le constatons dans le décret présidentiel du 14 juillet 1972 portant composition du gouvernement⁷⁰, avant qu'il soit renversé par un coup d'état militaire dirigé par le colonel Bagaza.

Le recouvrement du passé est donc indispensable, mais cela ne veut pas dire que le passé doit régir le présent, c'est celui-ci, au contraire, qui fait du passé l'usage qu'il veut. Il aurait une infinie cruauté à rappeler à quelqu'un les événements les plus douloureux de son passé le droit à l'oubli existe aussi.⁷¹

En se basant sur la théorie de Mauss du don, nous constatons que la crise de 1972 avait profondément déchiré le tissu social burundais et surtout le lien entre les tutsi et les hutu.

Avant on observait des échanges matrimoniaux entre ces deux ethnies (mariage mixte) et des cadeaux..., cette crise avait bouleversé cette tendance qui constituait l'élément primordial de cohésion sociale. Aujourd'hui, après bientôt cinquante ans, ces mariages commencent à réapparaître, même s'ils ne sont pas nombreux. La question qu'on peut se poser ici, est de savoir si la théorie est dans le cœur des Burundais ou c'est l'oubli ou l'effacement du passé ou bien existe d'autres motivations. De toute façon, il y a un pas franchi.

Après la crise de 1972, d'autres crises à caractère ethnique n'ont pas cessé d'apparaître au Burundi. La question ethnique était toujours mobilisée par les élites spéculant à des intérêts sur la gestion du bien public qui prime sur leurs ethnies. Ils cherchent à tout cœur l'accès au pouvoir, la meilleure source de richesse illicite en peu de temps et d'une manière facile. La crise de 1972 est considérée d'ailleurs comme le noyau des conflits entre les hutu et tutsi.

⁶⁹Nimubona J., *Perception de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi*, 2010.

⁷⁰Bulletin officiel du Burundi no 8/72, 11ème année, 1ère août 1972, p.391

⁷¹Tazvertan ibidem

Bien qu'elle ait emporté beaucoup des élites Hutus et d'autres personnes aisées d'une part, quelques milliers des Tutsis y étaient péri d'autre part surtout dans le sud du pays, dans la même logique d'idéologie génocidaire.

II.2.10. La nécessité d'une communauté affective

II.2.10.1. Comment instituer une communauté affective dans le contexte post crise?

Les usages politiques du passé et les stratégies qu'on appelle aujourd'hui mémorielles dont les commémorations influencent la mémoire, les représentations du passé, des individus. Le souci politique de la réconciliation ou du vivre-ensemble démocratique et envisage les moyens dont les commémorations d'influencer la mémoire. Cela interroge les conditions sociales de l'évocation et de la formulation des souvenirs de l'expérience vécue ou transmise et apprécie de ce fait non seulement les identifications individuelles aux mises en récit publiques du passé dont les commémorations, mais également les résistances, l'échec de la volonté politique, la multiplicité des formes de réception et de réappropriations⁷².

Dans ce cadre, le Burundi a mis en place depuis l'année 2014 la CVR, un organe indépendant issu d'accord d'Arusha qui enquêtera sur toutes les crises sociopolitiques et ethnies de l'histoire y compris ces événements de 1972. Depuis que la CVR a commencé au déterrement des restes humains dans les fosses communes identifiées comme ceux de 1972, plus d'un s'interroge sur le devenir de la mémoire de cette crise.

Parmi nos enquêtés certains saluent et louent les activités de cette commission (surtout le camp des hutu) et les autres s'interrogent en parlant de l'instrumentalisation de la crise de 1972 par le pouvoir pour gagner l'électorat hutu majoritaire.

Nshimirimana Vital un membre de la société civile en exil sur DW, le journal allemand avait dit ce qui suit:

«Ce travail tombe à trois mois des élections. La Commission dit que son travail repose sur des témoignages, or nous savons que dans la situation du Burundi, il est difficile de démêler le vrai du faux, surtout lorsqu'on est pour le moins partial. La CVR est constituée presque exclusivement de membres du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, et son président est l'ancien chef de la Commission électorale lors des élections controversées de 2010 et 2015.»⁷³

⁷²Op. Cit

⁷³Actualités | 26.02.2020 Burundi, la CVR accusée d'instrumentaliser la mémoire

Quant au Gouvernement, son secrétaire général et porte-parole dans une émission en direct avec la population et le médias saluent les activités de la CVR :

«Pour les évènements de 1972, il s'agit d'un crime contre l'humanité, ce que nous pouvons même qualifier de génocide contre les Hutu, parce que tous les éléments qui le caractérisent sont réunis. Nous encourageons la CVR pour son travail afin d'établir la vérité et les instances habilitées pourra dans l'avenir qualifier ces massacres comme un génocide des Hutu. Il faut bien entendre ici, les familles de responsable de ce crime ne seront pas inculpées mais la vérité est obligatoire⁷⁴». Réitère le porte-parole.

Dans cette volonté politique, le meilleur est de construire une communauté où chaque citoyen se sent libre et affectif avec ses pairs. La crise de 1972 n'est pas isolée.

Après, le Burundi avait connu d'autres crimes les plus meurtriers comme celui de 1993, que certains aussi qualifient de génocide contre les tutsi, en fait lecture à l'image de celle 1972.

La CVR qui a dans ses missions la réécriture de l'histoire pendant la période couverte du mandat (26 février 1885 au 4 décembre 2008), permettra aux Burundais d'avoir une vision des évènements partagés et acceptés afin de consolider un objet commémoratif.⁷⁵

II.2.11. Le partage des émotions sociales

Selon Penne Baker⁷⁶ et Banasik, un des facteurs susceptible de transformer un évènement collectif en mémoire collective est sa charge émotionnelle. Cette importance des émotions dans la formation de la mémoire collective est illustrée dans le phénomène des mémoires flash qui fait référence aux souvenirs très précis des circonstances personnelles dans lesquelles nous étions lorsque nous avons appris un évènement choquants, en plus des détails de l'évènement en question.⁷⁷

Après la crise de 1972, des conflits ethniques meurtris n'ont pas cessé de se répéter. La crise de 1993 en est l'exemple concret, créant des identités ethniques et surtout le partage des émotions sociales.

⁷⁴Ntahorwamiye P., secrétaire générale et porte-parole du gouvernement

⁷⁵Loi CVR, op cit

⁷⁶Psychologue social américain, il est professeur de psychologie aux arts libéraux du centenaire à l'université de Texas à Austin et membre de l'académie des professeurs distingués

⁷⁷Penne baker et Banasik., *La création et le maintien des mémoires collectives : histoire comme psychologie sociale*, 1997. Disponible sur <http://www.divuldation-santé>.

Après l'assassinat du Président Ndadaye et l'annonce par les radios de Kigali, les premières tueries des tutsi ont commencé par des instruments qui jadis étaient reconnus dans l'agriculture ou dans la vie sociale (machette, lance, serpette, hanche...).

Il est étonnant qu'un président mort à Bujumbura et qu'on massacre des gens simples dans le reste du pays⁷⁸.

Nous essayons de comprendre ce phénomène, à travers les témoignages de nos enquêtés ci-après:

« En 1993, les militaires Tutsi avaient tué notre président hutu que nous avons élu. Les tutsi sont comme ça, ils ne voulaient depuis longtemps que les hutu accèdent au pouvoir, alors que nous sommes nombreux plus qu'eux, ce qui est inacceptable. Nous les avons montré que ce qu'ils avaient fait en 1972 et en 1988 à nos grands frères ne pouvaient pas se répéter. Quand on coupe la tête il ne reste rien. Ndadaye était notre leader ; les tutsi voulaient aussi nous tuer. Nous n'oublierons jamais nos grands frères tués en 1972 et il faut aussi que nos enfants reconnaissent ce crime du passé. »⁷⁹

Un autre témoin raconte ceci :

« Quand la crise de 1993 a commencé, j'avais 15ans. Nos voisins Tutsi ont été arrêtés puis tués sans distinction : enfants, femmes et hommes. Nos grands frères nous disaient qu'ils les envoyaient en Ethiopie d'où ils sont venus. C'était horrible, couper la tête de quelqu'un avec la machette ou par la serpette! Ils nous disaient aussi que les Tutsi étaient des ennemis qu'ils venaient de tuer Ndadaye et ses compagnons, ce qui paraissait inacceptable pour un hutu qui se respecte. Après les militaires sont venus pour secourir les rescapés, malheureusement ils tuaient toute personne Hutu qu'ils rencontraient sur la colline. Nous avons fui vers la Tanzanie puis, après, j'ai regagné la rébellion. Je n'avais pas d'autres choix que de combattre pour la démocratie et la liberté pour notre ethnie, j'avais compris que les Tutsi et l'armée ne voulaient pas que nous vivions ensemble. »⁸⁰

Nous constatons que les événements de 1972 et ceux qui ont suivi ont renforcé des émotions sociales sur les conflits ethniques dans la société burundaise, dans nos mémoires identitaires chaque ethnie se range derrière un massacre pour expliquer le mal des autres.

⁷⁸Désiré M., op cit

⁷⁹Témoignage Michel, karusi le20/11/2021

⁸⁰Témoignage Gahete démobilisé de Gitega commune Bugendana le12/11/2021

Cela constitue donc un obstacle pour la construction de la mémoire collective et le fondement d'une nation démocratique.

II.2.12. L'unanimité des mémoires

L'une des interrogations porte sur le collectif. Est-ce la somme des souvenirs individuels ou plus que cela ? Ces derniers sont-ils en accord ou en désaccord, donc toujours subjectif? Y a-t-il unanimité ou divergence, voire conflits de mémoires? C'est par métaphore que la société est posée comme corps politique, collectif, montrant l'empreinte de la société. La mémoire collective est une métaphore. C'est par les contraintes sociales qu'elle se forme alors, l'individu intériorise des valeurs, le souvenir prend sens dans la société. La particularité des souvenirs n'est consciente que dans l'interaction avec l'autre. Cette mémoire collective, souvent plurielle, inséparable des cadres de l'espace et du temps, fait l'objet d'un travail rétrospectif dans le présent.

Les mémoires de 1972 restent toujours plurielles, mais un passé et une histoire inséparables à notre société. Dans notre recherche nous avons constaté que certaines personnes prônaient pour le pardon entre les Burundais, alors que pour d'autres il faut chercher les auteurs et les traduire en justice, et pour un autre partie, il faut l'oubli d'un passé pourri.

Tous ces éléments réunis permettent la construction de la mémoire collective, un mémorial pour la société qui donne des enseignements uniques et constructifs. Selon Todorov, la mémoire collective ne doit pas court-circuiter l'histoire, mais cette dernière doit l'inclure, sans se soumettre toutefois à des injonctions morales, toutefois, l'histoire ne doit pas céder non plus à un discours emphatique et mensonger sur les gloires du passé qui occultent souvent le réel et le vécu. L'unanimité des mémoires fait dans le présent une école qui prépare l'avenir de la société afin de prévenir d'autres événements tragiques.

II.2.13. Mémoire collectif comme fondements des sociétés

La mémoire collective peut se construire sous forme d'un mémorial, d'un musée où le passé d'un peuple est retracé. A Caen par exemple, siège le Mémorial, grand musée sur le Débarquement de la seconde guerre mondial en Normandie. La question est alors de se demander ce que la connaissance du passé apporte à un peuple.

Maurice Halbwachs révèle l'influence individuelle de la mémoire collective. Le point de départ du raisonnement de Maurice Halbwachs est politique : la nécessaire cohésion de la société est mise en péril par la multiplicité et la diversité des sous-groupes (les familles, les

communautés, les religions) qui la composent. En effet, s'ils répondent certes à un besoin humain fondamental, ils risquent cependant d'entrer en concurrence, voire en conflit en raison d'intérêts divergents. Or, les individus doivent être animés par une unité de vues minimale afin que leur cohésion perdure.

La société assurerait donc la vertu politique de sa mémoire collective. Elle reconstruirait d'abord le souvenir brut en rassemblant des éléments épars de son passé ; puis elle déformerait ce souvenir brut, s'émancipant par-là de l'exactitude historique, afin de produire un souvenir final qui favorise la tendance au consensus de ses membres. « Les divers groupes en lesquels se décompose la société sont capables à chaque instant, affirme Maurice Halbwachs, de reconstruire leur passé. Mais le plus souvent, en même temps qu'ils le reconstruisent, ils le déforment⁸¹ ».

La mémoire collective est constituée par un processus de filtrage qui discrimine les contenus susceptibles de nourrir les dissensions et les remanie pour les conformer à l'ère du temps. La pensée sociale fait plus précisément correspondre les idées actuelles et la tradition. Ainsi, pour Maurice Halbwachs, la mémoire collective sacrifie, comme la mémoire individuelle, l'objectivité à la cohérence.

En ce qui concerne les mémoires de 1972, il est possible que le pouvoir politique réorganise une mémoire collective qui permettra et donnera ainsi un fondement d'une société paisible. Les deux ethnies qui s'affrontent historiquement ont vécu ensemble depuis des siècles et très probablement, ils se sont mélangés par des liens matrimoniaux, ce qui permettra d'ailleurs l'orientation de ce processus dans le cadre de la construction de la mémoire collective et culturelle.

II.2.14. Etablissement d'une société créatrice de confiance

Plusieurs auteurs montrent par exemple que des noirs en Amérique affirment qu'une part non négligeable des malheurs des noirs américains provient non des discriminations dont ils souffrent dans le présent, mais de leur incapacité à surmonter le passé traumatisant, celui de l'esclavage et des discriminations dont ils ont été victimes et des tentations qui s'ensuivent.⁸²

Jacques le Goff rappelle ainsi que la commémoration du passé connaît un sommet « un passé soigneuse, trie, certes, mais un passé quand même », qui permet de flatter l'orgueil national et de supplier à la fois l'idéologique déclinante.

⁸¹Halbwachs M, op cit.

⁸²Todorov T, op cit.

La formule de Plutarque qui définit la politique comme ce qui enlève à la haine son caractère éternel, autrement dit qui suborne le passé au présent.

Les réflexions de ces auteurs nous renvoient vers les résultats des activités de la CVR et de juger du bien ou du mal ces actes au sein de la culture burundaise. Ils nous rappellent tous aussi à un devoir de mémoire et commémoratif du passé surtout les événements de 1972, qui jusqu'aujourd'hui, interceptent nos mémoires.

Non loin de notre objet d'étude, nous préférerons la paix à la guerre, surtout que la crise de 1972 reste au cœur du conflit ethnico politique au Burundi. Le reste est de distinguer la lecture de l'évènement recouvert soit de manière littérale soit de manière exemplaire.

Le besoin de l'identité collective, la destruction de l'identité traditionnelle est responsable en partie du nouveau culte de mémoire ; c'est en constituant un passé commun qu'on pourra bénéficier de la reconnaissance due au groupe. Il nous permet aussi de nous détourner du présent, tout en nous procurant les bénéfices de la bonne conscience.

La mémoire serait que ses praticiens s'assurent ainsi certains privilèges au sein de la société :

« Un ancien combattant, un ancien résistant, un ancien héros n'a pas envie qu'on ignore son héroïsme passé, et cela est après normal ». Oui pour la justice mais pas toujours, il n'est pas non plus forcément favorable à la mémoire elle-même, de recourir à la juridiction.

Dans les témoignages de la CVR en province de Mwaro, la population se disent prêt pour le pardon non seulement pour ce passé de 1972 qu'ils qualifient de pourri, mais aussi pour les autres crises. Elle parle que ce sont les élites qui en profitent alors que la masse qui partagent tout au niveau sociale ne gagne rien.

La mémoire est pour besoin de maintenir vivant le passé, non pour demander la réparation pour l'offense subie mais pour être alertes sur des situations nouvelles et pourtant analogues (mémoire vigilant) par exemple, la mémoire de la seconde guerre mondiale en Europe est vivant, entretenue par d'innombrables commémorations, publications et émissions ou de télévisions, mais cela ne cause aucune incident visible.

Enfin, la mémoire et l'oubli doivent se mettre au service de la justice, en tiré des leçons pour les générations futures afin un meilleur avenir.

Quoi qu'on dise ou qu'on pense, la crise de 1972 ne pouvait tomber dans l'oubli sans faire appel à la justice transitionnelle mais qui ne vise pas seulement la répression du crime commis mais la consolidation de la société.

CHAPITRE III : CONTEXTUALISATION SOCIO-HISTORIQUE DE LA CRISE DE 1972

Dans ce chapitre, nous allons présenter l'état des lieux des rapports sociaux dans le Burundi précolonial, post colonial et la période de la première République pouvant expliquer les événements de 1972. Il donne lieu aussi à la définition du devoir de mémoire et en quoi il est problématique.

III.1. Rapports sociaux dans le Burundi précolonial

L'époque précoloniale est mal connue. En dehors d'une histoire politique des derniers siècles, reconstituée sommairement grâce aux traditions orale, et à l'exception du 19e siècle, qui correspond aux deux longs règnes de Ntare Rugamba et de Mwezi Gisabo dont les conquêtes périphériques dessinent les limites territoriales du Burundi actuel.

Il est erroné de dire que le Burundi précolonial n'avait pas de clivages, mais ces clivages n'avaient pas de caractères ethniques au sens scientifique du terme.

Les composantes de la société se différençaient par leurs occupations sociales et culturelles, les uns comme des agriculteurs (hutu), des éleveurs (tutsi) et les autochtones (twa) et cela n'avait jamais fait objet de conflits ou de confrontation.

L'ethnie au sens scientifique vient du mot grec «*ethnos*» qui signifie peuple, nation. Certains auteurs comme Jean Pierre Chrétien et Gérard Prunier le définissent comme : «*un groupement ayant une langue commune, un système religieux de rites et de croyances, un ensemble de techniques correspondant à une forme d'adaptation de la société à son milieu.*»⁸³

Les Burundais parlent une même langue, avaient les mêmes rites religieux et croyances, un même territoire et un seul roi.

Si le pays est attaqué pour un ennemi quelconque, tous burundais se mobilisait pour défendre l'intégrité du territoire. Les hutu, les tutsi et les twa se mettaient au front en seule unité sans tenir compte de leurs considérations sociaux économiques.

Les tutsi malgré leur minorité possédaient des grandes terres et beaucoup de vaches, dominant les hutu agriculteurs et moins riches mais majoritaire étaient tenu au service de ces derniers. Cela posait déjà des questionnements au sens sociales dans les cœurs des burundais.

⁸³Chrétien, JP., et Prunier, G., Les ethnies ont une histoire, Paris, Karthala, A.C.C.T., 1989. P.175

Au début de la colonisation belge, les colonisateurs avaient choisi la politique de diviser pour régner en distinguant les burundais en trois ethnies, hutu, tutsi et twa sur base des traces physiques et de leurs origines anthropologiques supposées.

Les colonisateurs belges disaient que les hutu sont de courte taille, fort physiquement, de nez plat moins intelligents et sont des bantous originaires du sud et de l'ouest tandis que les tutsi sont de taille élancé, nez pointu et intelligent venu du bassin du Nil afin les twa, d'origine pygmoïde, qui, ne représentant guère plus de 1 % de la population, ne témoignerait que d'un peuplement originel. Cette affirmation délibérée de traces physiques, d'intelligences et de rapport des chiffres a créé de conflits ethnies dans un peuple qui jadis partagé la même vie socio culturelle et économique.

III.2. L'époque coloniale Belge

En 1916, pendant la Première Guerre mondiale, les troupes belges débarquent dans la région des grands lacs. Au sortir de la guerre, l'Allemagne perd toutes ses colonies et, lors de la conférence de Versailles en 1919⁸⁴, le royaume de Belgique obtient un mandat sur la province du Ruanda-Urundi, constituée des Rwanda et Burundi actuels, mandat renouvelé par la Société des Nations en 1923. Les royaumes bordant la rive orientale du Tanganyika sont, quant à eux, attribués au protectorat du Tanganyika administré par le Royaume-Uni. La Belgique administré le territoire de manière indirecte, en s'appuyant sur l'aristocratie tutsi. Après la Première Guerre mondiale, il passe sous la domination de l'empire colonial belge, au sein de la province du Ruanda-Urundi, elle-même intégrée au Congo belge en 1925.

Les tutsi sont rapprochés à l'administration royal et les enfants étaient envoyés à Astrida, une école établi au Rwanda pour former des leaders en dépit des hutu qui a priori devraient s'occuper de l'agriculture et d'autres travaux qui demandaient beaucoup de force⁸⁵.

L'esprit de mécontentement évolué au fil et à mesure dans les cœurs des opprimés. Ici il faut rappeler que la connaissance de l'histoire du Burundi provient des traditions orales et de l'archéologie, cela veut dire qu'on ne peut prendre tous comme une pure réalité.

⁸⁴Traité de Versailles est un traité de paix du 28 juin 1919 mettant fin à la première guerre mondiale et qui attribuant le Burundi sous la tutelle du royaume de la Belgique

⁸⁵Masabarakiza A., *La consolidation de l'identité ethnique et la naissance du régionalisme (1966-1976)*, mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du grade de licencié en histoire, université du Burundi, Bujumbura. 2007 p.6

Après la Seconde Guerre mondiale, le Ruanda-Urundi devient un territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations unies sous autorité administrative belge. Le 10 novembre 1959, la Belgique accepte de réformer la politique et légalise le multipartisme. Deux partis politiques émergent : l'Union pour le progrès national (UPRONA), un parti multiethnique fondé et dirigé par le prince et Premier ministre Louis Rwagasore et le Parti démocrate-chrétien (PDC), soutenu par la Belgique.

Les intellectuels commençaient de s'affronter sous l'ombre de la démocratie. Néanmoins que le colonisateur avait privé les hutu de faire les études privilégiées, ils avaient eux aussi profités des séminaires catholiques pour pouvoir étudier et évoluer même à l'étranger. Un mois plus tard des élections rapportées par l'UPRONA, le prince Rwagasore est assassiné le soir d'octobre 1961 par Georges Kageorgis, un jeune résidant grec qui aurait été engagé par les Belges désireux de se venger de leur défaite et de handicaper le leadership burundais.

L'indépendance du pays est proclamée le 1^{er} juillet 1962, date alors choisie pour célébrer la fête nationale, et le roi Mwambutsa IV établit un régime de monarchie constitutionnelle.

La question du successeur du prince Rwagasore pose problème au sein du régime monarchique. Son assassinat déclenchera une course effrénée vers le contrôle du pouvoir. Une course qui ne sera pas sans dégénérer en conflits politiques aux lourdes conséquences. Les conflits Muhirwa-Mirerekano qui finira par verser dans l'ethnisme, Muhirwa vu du côté des tutsi et Mirerekano des hutu. L'on se rappellera aussi des groupes Casablanca et Monrovia, ici aussi non sans un brin d'ethnisme⁸⁶.

Le commencement des violences à caractère ethnique et d'une manière éclatante fait objet avec l'assassinat du premier ministre Pierre Ngendandumwe hutu en 1965 par un tutsi rwandais. Il y a aussi les élections législatives de mai qui donnaient vainqueur à la majorité hutu et que le Mwami avait placé en tête les Ganwa.

La naissance de la première république du président Michel Micombero par un coup de force contre la monarchie de Batare est marquée par l'instabilité et le mécontentement. La cause de ce mécontentement, c'est l'ethnisme et le régionalisme qui exacerbent le sentiment d'injustice et de discrimination. Le motif officieux de cette mainmise d'une ethnie sur le reste de la population, écrit Aude Laroque dans son *Historiographie et enjeux de mémoires au Burundi*, c'est la menace interne présumée, celle des hutu : « *les ennemis de l'intérieur, sont prêts à renverser le pouvoir.* »

⁸⁶Masabarakiza .op. Cit.

L'image est d'autant plus forte que les tutsi sont une minorité ».

Comme on peut le lire dans sa thèse, : « *Les théoriciens du pouvoir n'hésiteront pas à se servir de cette nécessité de survie d'une minorité dangereusement exposée à la folie meurtrière de la majorité, ce qui brisera tout espoir de réconciliation nationale*». Dès la même année, les milieux ecclésiastiques en majorité dénonceront la dérive du régime. Au plus de près de la population, ce sont des prêtres qui constateront les mécontentements et les peurs qui s'immiscent dans la société.

III.3. La période républicaine

Depuis 1966, la première République ait vu naissance à la tête le capitaine Michel Micombero. C'est une nouvelle réforme dans l'administration de la nation burundaise, ce qui signifie la fin de la monarchie. Au court de sa règne les conflits entre hutu et tutsi exacerbent ce qui étaient surtout remarquable au sein des élites de l'intérieur et de l'étranger. Au début, son gouvernement était composé par les hutu et tutsi entouré d'Artémon Simbananiye, d'Albert Shibura et de Jean Ntiruhwama essentiellement⁸⁷.

Pour en finir avec le régime Micombero et son cercle, une poignée de militaires et de civils hutu envisagent de déposer les institutions. Comme l'écrit Marc Manirakiza : « *en septembre 1969, des réunions se succèdent chez les personnalités politiques hutu de l'époque. Des personnalités dont le groupe sera soupçonné d'être derrière une explosion survenue au camp base (en face de Mpimba). Une explosion qui avait détruit un important stock d'armes le 3 juillet 1968 après la célébration de la 6^{ème} anniversaire de l'indépendance. Derrière le coup, se trouveraient aussi des militaires hutu de Ngozi qui seront rapidement arrêtés puis exécutés au stade prince louis Rwagasore⁸⁸* ».

Le président Micombero qui de son règne n'aurait tenu que cinq conseils de ministres. Résultat, ce sont ses hommes forts qui, dans les faits, gouvernaient le pays. Il faut aussi dire que Micombero avait pris le pouvoir très jeune, ne sachant pas grand-chose de celui-ci, cela couplé à un manque des élites à l'époque.

⁸⁷Jean Marie Nduwayo, Historien, Professeur à l'UB dans son analyse sur l'héritage de l'exercice du pouvoir de Micombero. Interview accordé au journal Yaga.

⁸⁸Manirakiza, M., Burundi (1966-1976) : *De la révolution au régionalisme*. Paris, Le mâât de Misaine, 1992. p.173

Autre chose à signaler, explique le professeur Jean Marie Nduwayo, l'ethnisme et la question du régionalisme deviennent grandissants sous le président Micombero. Également le manque de compétences, d'élites, ainsi que les événements qui se passaient au Rwanda, influençaient fortement certains Burundais, ceux-ci voulant copier le modèle rwandais.

À signaler aussi l'UPRONA érigé en parti d'Etat. Et comme Micombero ne contrôlait pas grand-chose, c'est le chaos qui s'installera. Cependant, nuance l'historien, tout n'était pas mauvais. Par exemple, sous son pouvoir, il n'y avait pas de corruption. Pour preuve, plusieurs des dignitaires du régime n'étaient pas riches⁸⁹.

En 1971, un autre coup d'état était annoncé mais cette fois ici c'était les tutsi dits abanyaruguru contre les bahima du sud. Continu le Professeur Nduwayo, bien que ce ne soit pas consensuel, il aurait été bien préparé, ce coup d'état. Mais la seule différence avec celui de 1969, c'est qu'il était conduit par des tutsi. A la suite du procès, ils ont été condamnés pour finir par être dédouanés par le juge Léonard Nduwayo. Ce qui irritera les hutu qui y verront un deux poids deux mesures, en référence aux exécutions et condamnations des accusés de 1969.

Un autre événement qui avait marqué son règne est celui de 1972 qui fait l'objet de notre mémoire. Il est le fruit donc de la dégénération des rapports sociaux et politiques de la colonisation par sa politique de diviser pour régner ; de la course au pouvoir mais aussi de l'esprit grandiose de l'ethnisme et du régionalisme.

Nous constatons alors que les événements de 1972 se situait au milieu des clivages inter-ethnique et vengeances entre les burundais. Il avait laissé au sein de la société burundaise des traumatismes moraux liés à la perte en vies humains, au bien et la détérioration de la cohésion sociale qui, avant la colonisation était solide.

C'est dans cette période qu'on avait observé des massacres à caractères ethnique et régionale des certains citoyens d'un part et des intellectuels en particulier.

A force d'accuser le colonisateur d'avoir joué un rôle aussi important dans les conflits ethnico-politiques au Burundi, les burundais ont aussi leur part de responsabilité dans ces conflits. Il est difficile de comprendre comment on peut tuer son voisin pour des motifs idéologiques alors que vous partagiez tout dans la communauté et au voisinage.

⁸⁹Ibidem Pr. Nduwayo.

Les événements de 1972 que nous venons de parler dans les lignes précédentes de ce sous chapitre, avaient fait saigner les cœurs des burundais dans toutes ses composantes et nous devons une mémoire à cette tragédie.

Avant d'abord ce sujet de mémoire dans le chapitre qui va suivant, il est important de préciser en quoi consister le devoir de mémoire, les critères de bonne sélection ainsi que ses fonctions dans la société.

III.4. Pourquoi le devoir de mémoire ?

Le devoir de mémoire est une expression qui désigne l'obligation morale de se souvenir d'un événement historique tragique et de ses victimes, afin de faire en sorte qu'un événement de ce type ne se reproduise jamais. L'expression de « devoir de mémoire » apparue dans les années 1990 et a été utilisée à propos de la seconde guerre mondiale et en particulier de la shoah mais aussi d'autres épisodes tragiques de l'histoire⁹⁰.

Aux lendemains de la première guerre mondiale, les associations des victimes de la seconde guerre mondiale, puis par les collectivités territoriales et par des États, il apparaît comme impératif de maintenir les souvenirs des souffrances subies dans le passé par certaines catégories de la population. Le devoir de mémoire en porte la responsabilité en tant qu'Etat, non en tant que Nation ou que régime politiques, car c'est après un changement de régime que le devoir de mémoire, et d'éventuelles réparations, deviennent possibles.

Par rapport à la tradition du droit de la paix et de la guerre, le devoir de mémoire s'oppose à la clause d'amnistie des traités de paix qui, dans un souci d'apaisement au sens du retour à la paix, imposait formellement l'oubli de tous les griefs passés relatifs au conflit, et interdisait de les évoquer. Le devoir de mémoire entend remédier à l'amnésie collective pour éviter que les dérives idéologiques ayant conduit à des persécutions ne se reproduisent.

Au Burundi, nous commémorons officiellement notre héros de l'indépendance, le Prince Louis Rwagasore, des festivités officielles au niveau national sont organisées chaque année à sa mémoire, régie par la loi et uniformiser pour toute la nation malgré les divergences ethnico-politiques.

Il est important que les crises d'avant 1972 doit aussi avoir une commémoration collective pour qu'elles ne tombent pas dans l'oubli d'une part ou marginalisé d'autre part afin de produire des enseignements aux générations futures et d'éviter des répétitions.

⁹⁰Rousso H., 1998. P. 30

III.4.1. Critères de sélection du devoir de mémoire

Pour choisir un événement du devoir de mémoire dépend de l'objet et de la valeur qu'on veut accord à ce dernier. Il faut opérer une bonne sélection à viser exemplaire et préserver le passé dans le présent (qui ne veut pas dire sa vérité) afin de pouvoir l'évoquer dans l'espace public. Si l'évocation n'a pas de visée éducationnelle on parlera d'abus de mémoire. Le choix est porté aussi sur des événements qui ont marqué l'histoire, engendrant des conséquences sur la vie socio politique du pays. Il s'agit d'une obligation, politique, morale et sociale dans le but de véhicule des enseignements et du patriotisme aux nouvelles générations⁹¹.

Dans le contexte de notre travail, le devoir de mémoire est important dans la mesure où les événements de 1972 une résolution des crises, de conflits et confrontations inter-ethniques et régionales dans le passé. La mémoire collective de la crise de 1972 n'aura pas de sens si nous ne fouillons pas dans ses originels. La CVR doit traiter cet événement dans sa complexité afin d'aboutir à la vrai vérité et la réconciliation effectives pour la réécriture de notre histoire.

III.4.2. Fonction du souvenir dans la société

Le devoir de mémoire permet de témoigner et de garder vivace le souvenir d'un évènement vécu pour tirer des leçons du passé car comme le disait Elie Wiesel : « *le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli.* »⁹²

Le souvenir est en effet capital parce qu'il donne du sens aux valeurs d'un pays ou d'un peuple et donne aussi l'espoir que l'histoire ne se répète pas. Selon Churchill Winston: « *un peuple qui ne connaît pas son passé se condamne à le revivre.* »⁹³

Les deux théories précédemment cités nous interpellent pour notre devoir de mémoire. Bien que nous devons de la reconnaissance de la crise de 1972 que certains parle du génocide de hutu, il est aussi important de penser celles d'avant et d'après pour éviter la répétition qu'on avait remarqué dans le passé. Cela sera développer davantage dans le chapitre qui va suivre.

⁹¹Olivier L., *histoire de la mémoire de la shoah*, Napoléon 1^{er}, Paris ; 2015 p.260

⁹²Elie. w. *Silences et mémoires d'hommes. Essais, histoires, dialogues*. Paris, le seuil. 1989

⁹³Churchill. W., *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale- tome iv. Le tournant du destin_ L'Afrique Sauvée*. Paris, Plon, 1943.

CHAPITRE IV: LES MEMOIRES DE LA CRISE DE 1972 ET LEURS ENJEUX

Dans ce Chapitre, en se basant des témoignages de personnes rescapés de la crise de 1972 avec les confrontations théoriques des extraits des ouvrages des chercheurs qui ont travaillé sur ou des sujets connexes, nous allons montrer à quoi ressemble les mémoires de la crise de 1972 chez les Tutsis et les Hutus après la crise et à l'heure actuelle avec les activités de la CVR.

IV.1. Le calvaire du 29 avril des familles tutsies dans le sud du pays

Les mémoires de 1972 reposent sur des fondements identitaires Hutu Tutsi. La nuit du 29 avril, le sud du pays était la cible des rebelles hutus et de mercenaires congolais mulelistes comme on le dit dans l'histoire orale. Les femmes, les hommes et les enfants sont sauvagement massacrés sans distinction, à la machette. Certaines sources disent qu'ils étaient formés en Tanzanie. Ce témoignage d'un Tutsi rappelle l'horreur de ces jours (extrait dans l'ouvrage de JP Chrétien et Dupaquier) :

«C'était vers 23 heures du soir quand un grand nombre de hutu a surgi avec des machettes et a commencé à tuer. Ils ont commencé par la maison de l'administrateur, ce dernier a tiré plusieurs fois avec son fusil mais les Hutu avançaient vers la maison. Ils poussaient de cris particuliers en disant "mayi mulele mayi muhutu". Moi et la femme de l'administrateur étions dans cette maison ciblée avec nos enfants, les hommes étaient à l'extérieur pour faire la ronde. Après un certain moment, l'administrateur est parti avertir les gendarmes qui habitaient un peu plus loin mais dans le centre de Rumonge pour leur demander de venir nous aider, mon mari et d'autres personnes sont rentrés à la maison et les ont tuées devant nous. Ils ont tué mon bébé de 6mois que j'avais sur moi et ont blessés l'aîné qui est devenu paralysé de tout un côté de son corps. Pour ce qui me concerne je n'ai seulement été blessé, mais beaucoup de Tutsi qui étaient regroupés dans la maison de l'administrateur y ont été tués par ces hutus. Après avoir terminé de tuer toutes les personnes qui étaient dans la maison de l'administrateur, ils sont partis vers le centre de négoce où ils étaient cachés dans les maisons des arabes beaucoup d'autres qui pensaient que ces hutu n'allaient pas y entrer⁹⁴.»

⁹⁴Témoignage de collette SINANIRANYE, extrait dans le livre de Jean Pierre chrétien et Dupaquier. *«La crise de 1972 : le Burundi au bord des génocides. P.86*

Nous citerons à titre d'exemple les autorités Tutsi massacrés par les rebelles comme l'écrit le quotidien Flash-Infor :

«Certains autorités administratives de Bururi à savoir: commissaires d'arrondissement, administrateurs communaux, Procureur de la République, substituts, médecins, comptables, en tout 40 personnes furent tuées».

La plupart des autorités de la province de Bururi ont été massacrées : le commissaire d'arrondissement de Makamba, Isidore Zidona, le commandant de la brigade de gendarmerie à Rumonge, des directeurs des écoles, des magistrats notamment le procureur de Bururi Jean Bikamba et Térance Rubati (originaire de Songa), juge de tribunal à Rumonge, des médecins comme le docteur Cyprien Simbiyara et d'autres membres du personnel de la santé et des enseignants. Parmi les victimes des attaques à Rumonge, on cite également l'administrateur de la commune Bukemba Etienne Njyobiri, le secrétaire du parti Uprona Rungarunga et Nayintara Alexis ancien élève de Rukinga».⁹⁵

Les rebelles ont aussi tué un arabe Mohamed Amdan. Ils auraient demandé de l'essence à ce dernier pour incendier les maisons et il aurait refusé, ce qui précipita son exécution ainsi que la femme et deux enfants de l'administrateur Damas Nyambere. Les rebelles ont attaqué la brigade de la gendarmerie et le tribunal, ils ont aussi tué toutes les personnes qui s'y étaient réfugiés.»

Severin Kanjori était en 6^{ème} moderne de l'époque et il se rappelle de l'après-midi du 29 avril en 1972 :

« On était à l'école, après les cours de vendredi, les grands avaient préparé un camp de feu du scoutisme qui devrait se dérouler dans la province de Rumonge, les plus grand étaient en majorité Hutu et les plus jeunes étaient des Tutsi. Quand on s'apprêtait, le directeur a refusé de nous donner les provisions de 4 jours que nous allions passer à Rumonge. Le camion qui devait nous embarquer n'a pu venir. Dieu merci, parce que le plan de nous tuer était déjà pré établi. Les rebelles étaient déjà en action, ces Hutu qui avaient préparé ce camp étaient aussi informés. Le climat entre les Hutus et Tutsis étaient depuis quelques années tendu, surtout parmi les intellectuels et les élites Burundaise. Non loin, dans la capitale Bujumbura sur la place communément appelés monument du soldat inconnu, les insurgés y avaient tué des

⁹⁵ Flash infor, Journal du 5 octobre 1972

militaires qui rentraient des quartiers ; leurs identifications était facile car ils portent des uniformes (tenue de ville) mais sans armes.⁹⁶ »

Bizimana Joseph originaire de mutambu en province de Bujumbura, rescapé des massacres des rebelles et d'autres Hutu extrémistes animés de l'idéologie ethniste et inspiré aussi par la situation du Rwanda se rappelle avec émotion le calvaire de la matinée du 30 avril 1972 :

«Au lendemain de l'attaque des rebelles, c'était notre tour, ils ont tué mon père, ma mère, et mes frères, ils les avaient été brûlés vivant dans la maison. Parmi les tueurs, il y avait même des voisins Hutu qui guidaient les assaillants. Moi j'ai pu échapper, après 2 jours je suis revenu, j'ai vu le cadavre de ma mère en décomposition et manger par les chiens. J'ai vite quitté pour m'enfuir vers Bujumbura mairie. Au cours de la route, je suis tombé dans le groupe de ces rebelles me blessant à la jambe par une machette. Une connaissance à mon père appartenant dans le groupe a plaidé pour ma libération, c'est peut-être parce que mon père lui avait donné une vache comme cadeau. Ils avaient brûlé des maisons tout au long de la route nationale no3, des cadavres des Tutsi tués et des autres agonisants. C'est inimaginable qu'un voisin massacre un autre sous prétexte qu'il est tutsi. Malheureusement des milliers des Tutsi sont tués avant l'intervention des militaires dans ces localités.⁹⁷ »

Par ces témoignages, force est de constater que la rébellion avait un plan d'exterminer tous les tutsi, un plan préparé avec une idéologie génocidaire, d'éliminer physiquement une partie ou tous les tutsi qu'ils prenaient comme ennemis et obstacle pour arriver à leurs fins.

La situation a été rapidement bouleversée grâce à l'intervention des militaires du pouvoir du président Micombero, les JRR, les administratifs et les autorités judiciaires qui étaient majoritairement des tutsi, l'ethnie proche du pouvoir. Une répression dans le sang a suivi atteignant ainsi tout le pays et ciblait des intellectuels hutu, des commerçants et tout autre hutu de statut social élevé.

⁹⁶ Propos recueilli dans L'émission Ayonabonye de la radio télé renaissance publié sur youtube://tpps : You Tube/ur5mMjjAo2k

⁹⁷Ibidem

IV.2. Mémoire de la répression militaire et administrative au sud

Au lendemain des attaques de rebelles, le pouvoir du président Micombero avait déployé des militaires pour une intervention et contre-attaque qu'il justifiait d'ailleurs d'intervention visant à la protection de la minorité tutsi que les rebelles voulaient exterminer avant la prise du pouvoir.

Comme dans les sous chapitres précédent nous allons utiliser des témoignages de terrain de recherche et d'autres recueillis dans les documents scientifiques existant sur ce sujet.

Un témoin dans le mémoire de Nyandwi Gérard publié en 2016, FLSH département d'histoire avait raconté :

« Les militaires sont venus dans la nuit du lundi-mardi en provenance de Bujumbura. Ils voulaient arriver à Rumonge pendant la nuit mais ils ont dû affronter les rebelles qui circulaient à bord d'un camion en direction de Bujumbura aux environs de la rivière Dama. Les militaires ont tué tous les rebelles. Leurs cadavres ont été ensevelis très tardivement. Nous passions à côté de leurs corps en décomposition lorsque nous allions récolter du café au mois de mai.⁹⁸

Mais avant un hélicoptère militaire avait jeté la veille des tracts disant que la paix était revenue. Les militaires n'hésitaient pas de tirer sur les maisons et les églises comme la paroisse Kigwena. Personne ne pensait qu'ils pouvaient tuer des gens dans la maison de Dieu. Ils s'en prenaient à tout mâle⁹⁹.»

Un informateur hutu qui garde l'anonymat témoigne :

« Le pouvoir de Micombero avait envoyé des militaires et des JRR pour tuer tous les hutus sans distinction, même les innocents y ont péri. Ils ont même arrêté les enfants de l'école primaire pour aller les tuer, nous avons fui vers la Tanzanie en premier temps comme ma mère avait sa grande sœur dans ce pays. Notre retour dans le pays date de 2008. »

Il ajoute en plus qu'à Nyanza-Lac, les rebelles ont attaqué l'auto blindée à Mugerama à coups de machettes. Plusieurs d'entre eux ont péri. Dès le début des attaques, les gens ont commencé à s'enfuir. Ils se disaient que l'intervention du Président Micombero sera atroce.

⁹⁸Nyandwi G., *Crise de 1972 dans la province de Bururi*, Bujumbura, université du Burundi, mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de licence en Histoire, p.50

⁹⁹ibidem

C'est pour cela qu'ils ont adopté la stratégie de porter des herbes sur la tête comme les rebelles pour éviter d'être arrêté par les Mulele au cours de la fuite.¹⁰⁰

Le régime Micombero semble avoir pris toutes les dispositions pour intervenir militairement au lieu de prévenir des attaques.

L'avant-midi du 29 avril 1972, le président Micombero révoqué les membres de son gouvernement quelques heures avant le déclenchement des attaques et nommé à la tête des provinces des gouverneurs militaires.

Le décret de nomination des gouverneurs stipulait que pendant la période des troubles, les gouverneurs civils restent en place et exercent leurs fonctions sous le contrôle et la supervision des gouverneurs militaires. Ainsi sont nommés les commandants Gabriel Ndikumana, Jérôme Sinduhije, Samuel Nduwingoma, Joseph Nzibarega, Joseph Bizoza, Ferdinand Ntawumenya et les capitaines Lucien Sakubu, Charles Ndikumagenge respectivement gouverneurs militaires de Bujumbura, Gitega, Bururi, Bubanza, Ngozi, Muyinga, Ruyigi, Muramvya¹⁰¹.

La conduite de la répression dépendra donc largement de la volonté personnelle de ces nouvelles autorités militaires. De ces gouverneurs, deux noms sont restés particulièrement célèbre: Samuel Nduwingoma et Jérôme Sinduhije. En ce qui concerne le commandant Samuel Nduwingoma, il se serait illustré dans le pillage des biens des victimes.¹⁰²

Dans notre recherche, nous avons pu retrouver le décret présidentiel no1/69 du 29avril 1972 portant révocation des membres du gouvernement ce qui pourra justifie aussitôt la gestion et la répression sanglante de la crise¹⁰³. Cela prouve le vide institutionnel qui a causé une mauvaise gestion de la situation par manque de responsabilité.

IV.3. Les particularités de la crise de 1972 au Burundi selon les régions

Cette crise porte de multiples interrogations selon Jean Pierre Chrétien, en premier lieu concerne l'organisation de la rébellion initiale et ses responsables ; ces enquêtes de 1999-2002 ont permis de clarifier le déroulement des faits comme nous l'avons parlé dans les pages précédentes de ce mémoire.

¹⁰⁰ ibidem

¹⁰¹Chrétien JP, Dupaquier F., op cit

¹⁰²Nyandwi G., *Crise de 1972 dans la province de Bururi*, Bujumbura, université du Burundi, mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de licence en Histoire, p.50

¹⁰³Bulletin officiel du Burundi no8, 11ème année, 1er aout 1972, p.391

Il parle aussi de la répression généralisée, la nature des tueries du pouvoir de Micombero alors que le gouvernement avait été renvoyé dès le matin du 29 avril et le pouvoir se réduit au président de la République et à Simbananiye Arthémon qui gardait le portefeuille des affaires étrangères. Des arrestations et exécutions des élites hutu ont suivi et d'autres hutu qui semblaient réussir socialement. Afin la position internationale des puissances actives au Burundi (la Belgique, la France, les Etats Unies d'Amérique et l'URSS). Pour Chrétien la Belgique et la France sont les premiers pays qui avaient dénoncé ces massacres comme un génocide : « le premier ministre belge d'alors Gaston Eyskens avait stigmatisé ces massacres, ce qui n'était pas une lutte tribale mais un véritable génocide!»¹⁰⁴

Au cours de notre enquête, certaines personnes ont témoigné sur ce qu'elles ont vécu pendant cette crise et leurs ressentiments.

Un informateur témoigne :

« J'étais nouvellement recruté pour enseigner à l'école primaire de Mbogora, une école sous convention catholique, je ne savais rien de la politique, ni de la rébellion hutu qui avait attaqué le Sud. Notre directrice a amené des militaires pour nous arrêter, moi et six autres collègues avec lesquelles nous habitons ensemble dans les homes de la paroisse Mbogora. Ils nous ont conduits au cachot de la commune pour attendre un camion militaire qui circulait dans toute la province de Muramvya afin de récupérer d'autres personnes à tuer.

Heureusement, le camion n'était pas retourné. Le curé de la paroisse a plaidé pour notre libération. Les militaires avaient accepté sous conditions de retourner le lendemain pour un interrogatoire. J'ai décidé de m'enfuir vers la commune natale le même jour. Après deux semaines J'ai appris que tous les intellectuels arrêtés, seraient tués et enterrés dans les fosses communes dans des lieux inconnus.¹⁰⁵ »

Jean Berchmas Ndiokubwayo a écrit dans son mémoire de licence en histoire, que la répression à juste commencé par l'assassinat de Ntare V dans la nuit du 29 avril, alors qu'il venait de passer deux semaines en résidence surveillée dans son palais¹⁰⁶.

¹⁰⁴Chrétien JP., La catastrophe du Burundi. Mémoire et interrogations, Esprit, mai 2022

¹⁰⁵ Témoignage de Gitunati Marie, Bugendana 2021

¹⁰⁶ Ndiokubwayo, JB, *La crise de 1972 dans la province de Gitega*, mémoire présenté en de l'obtention du diplôme de licence en Histoire, option science politique, Bujumbura, université du burundi, 2016

Et Jean-Pierre Chrétien en collaboration avec Jean-François Dupaquier disent ceci :

« Le 29 avril vers 22h45, le sergent de garde Déo Bizimana, voit arriver une unité dirigée par le lieutenant Charles Nyabenda, qui doit transporter Ntare V sous bonne escorte au camp militaire. Celui-ci y est acheminé en camionnette vers 23H15 et il est amené aussitôt dans le bureau du capitaine Ntabiraho. Celui-ci le fait conduire dans une salle de police. C'est après un appel téléphonique (venu sans doute de Bujumbura), que l'officier constitue une section d'exécution d'une dizaine d'hommes qui, après l'avoir lié, transpercent Ntare V de coups de baïonnette avant que Ntabiraho lui tire six coups de revolver¹⁰⁷. »

Ce sont les mêmes tirs auxquels certains ouvrages font allusion à une probable attaque du camp militaire commando de Gitega par les rebelles comme Manirakiza Marc l'avait écrit :

« A Gitega, la bataille entre les rebelles et les forces de l'ordre fut moins grave. Une cinquantaine d'hommes armés de machettes voulurent s'emparer du camp militaire mais ils furent repoussés sans peine.¹⁰⁸ »

Les fonctionnaires Hutu seraient arrêtés et accusés d'avoir des liens avec les rebelles, puis emprisonnés dans la prison centrale de Gitega. Pendant la soirée ont les amenés dans les camions militaires et d'autres camion récupérés chez les commerçants pour aller les tuer et les enterrer dans les fosses communes de Mashitsi, Ruvubu en province actuel de Karusi, Nyambeho et même dans le quartier CNAR en centre-ville selon la CVR et mes enquêtes menés dans cette province.

Sur les sites ci-haut cités notamment Nyambeho le collectif des rescapés Hutu de la crise de 1972 avaient un monument de souvenirs de leurs disparus, mais l'administration a ordonné sa démolition dans peu de jours qui ont suivi. Cela n'empêche pas aux rescapés de faire des descentes et des messes en mémoire des hutus tués dans la crise de 1972 sur dans les lieux où la CVR a exhumé les os des personnes tuées dans ces massacres notamment à Ruvubu et à Bujumbura.

Dans la province de Muyinga, il ne s'agissait pas des combats au sens propre du terme, plutôt de la répression suite aux attaques des rebelles au sud du pays. Puisque l'administration dans cette province était chapeauté par des Tutsi originaires de Bururi, ils ont dirigés des

¹⁰⁷Chrétien J.-P.-J.-F., Dupaquier, op.cit., p.131

¹⁰⁸Manirakiza, M., Burundi : *De la révolution au régionalisme (1966-1976)*, Paris, Editions le Mât de Misaine, 1992, p.131

opérations conjointes en collaborations avec les JRR pour arrêter et tuer les Hutu élites, les fonctionnaires et les commerçants¹⁰⁹.

Cette répression est rependu dans toutes les régions du pays ce que Jean Pierre Chrétien a appelé : «*extension systématique du massacre Hutu*¹¹⁰». Ces sont les administratifs et les JRR locaux qui conduisaient les victimes dans les cachots communaux ou provinciaux.

A Bubanza, le scénario était presque le même, une répression ciblant spécifiquement les Hutu plus ou moins instruits : cadres, fonctionnaires, commerçants, paysans ainsi que les étudiants et élèves du secondaire. Elle serait aussi caractérisée par des pillages de biens mobiliers et immobiliers¹¹¹.

Avant le début de la répression, les autorités militaires et administratives, avaient obligé la population à faire des rondes et à ériger des barricades sur les grands axes principaux, on leur disait que des ennemis habillaient en herbes dit « mulélé » avaient attaqués le pays par le Sud pour tuer tous les Tutsi et prendre le pouvoir. L'administration avait aussi procédé à l'annulation des soirées dansantes nocturnes prévu le 30 avril, la veille de la fête du travail¹¹². Le mémoire de Patience Koribirama présenté en 2016 dans la FLSH, département d'histoire revient sur le discours de Micombero, après la reprise du contrôle et la victoire des militaires dans la contre-attaque dans le sud du pays :

«.....Nous défendons une cause juste. C'est pourquoi je vous exhorte, chers compatriotes, à doubler de vigilance même si nous avons déjà remporté la victoire, les ennemis de l'unité et de la paix ne sont pas encore revenus à la raison [...]. En avant pour d'autres victoires¹¹³.»

Certains de nos enquêtés, disent que le pouvoir du président Micombero avait systématisé la répression contre les hutu instruits, fonctionnaires et d'autres considérés comme aisés.

Il a aussi manifesté son idéologie d'exterminer une composante sociale de la population, par ces massacres sélectifs et organisés par des agents publics et militaires afin de se maintenir au pouvoir¹¹⁴.

¹⁰⁹Ndayisenga A., *La Crise de 1972 en province de Muyinga*, Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire Option : Enseignement et Recherche, Bujumbura, Juin 2016

¹¹⁰Chrétien JP, op.cit.

¹¹¹Koribirama, P., *La Crise de 1972 dans la province de Bubanza*, mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du diplôme de licence en histoire, option science politique, Bujumbura, Université du Burundi, 2016, .130p

¹¹² Ibidem

¹¹³C'est une partie de discours tiré dans l'ouvrage de Chrétien J.P. et Dupaquier JF, op. Cit, p 178, que beaucoup de personnes retiennent comme un lancement de la deuxième phase de répression la plus atroce, prononcé par Micombero le 5mai 1972. Dans son campagne de pacification.

IV.4. Les écoles, milieux de discrimination depuis la crise de 1972

Depuis la crise de 1972, la discrimination en milieu scolaire et universitaire a atteint un niveau supérieur. Elle visait surtout les hutu, ceux qui avaient échappé à la mort ont fui le pays vers les pays limitrophes ou ont abandonné leurs études définitivement. Ils avaient peur de subir le même sort, c'est-à-dire, être arrêtés puis exécutés par les militaires du pouvoir de Micombero.

Ces réfugiés hutu n'ont pas tardé à se réunir dans des mouvements politiques, visant politiquement à combattre le pouvoir autoritaire de Micombero : mouvement progressistes Burundi au Rwanda (BAMPERE) présidé par feu président Ndadaye, et Ubu le parti des travailleurs. Ces deux groupes avaient ressemblance à l'histoire de la crise de 1972 et celui du Rwanda en 1959.

Ils sont accusés de propager et d'accentuer la haine dans la population, ce qui débouchera plus tard aux autres confrontations ethniques comme les événements de 1988 et à la guerre civile de 1993, déclenché par l'assassinat du président hutu démocratiquement élu.

Depuis 1972, étudier pour les enfants hutu est devenu comme impossible, la peur, l'humiliation par les confrères tutsi les accusant d'être des enfants des assaillants pour les pousser à fuir. Sauf certains qui ont pu rester dans les écoles sous convention catholique et dans les séminaires où il y avait un peu de sécurité.

IV.5. Les souvenirs de la crise de 1972, mémoires marginalisés

Selon Tzvetan, certains faits et événements survenus dans sa petite enfance et qui sont d'une manière ou d'une autre sont inacceptable pour lui. Sa guérison par l'analyse passe par le recouvrement des souvenirs refoulés¹¹⁵.

Il ajoute aussi qu'une autre forme de marginalisation des souvenirs s'opère dans le deuil : « *dans un premier temps, nous nous refusions d'admettre la réalité de la perte que nous venons de subir, mais progressivement, et sans cesser de chérir le mort, nous modifions le statut des images qui lui sont attachées et un certain éloignement vient tempérer la douleur.* »¹¹⁶

En 1972, ce travail de deuil ou de parler sur les disparus valait une convocation par les autorités, un emprisonnement voire la mort. Mais cela n'avait pas empêché les victimes en elles-mêmes une forme de compassion afin de continuer leur vie.

¹¹⁴Ndikumana Jean

¹¹⁵Tzvetan, op cit. p 23-24

¹¹⁶Ibidem

Un témoin qui a perdu son mari nous a raconté avec chagrin son vécu les jours qui ont suivi les évènements:

« Mon mari enseignait à l'école primaire de Mushasha. Nous venions juste de passer six mois de mariage. Ça m'a pris du temps pour interioriser qu'il était mort : je n'ai même pas vu son cadavre, ni sa tombe. Comme le pouvoir de Micombero avait interdit de pleurer pour les bamenja¹¹⁷ tués, chaque fois que je me souvenais de sa disparition, je partais au pied de la montagne dans la brousse pour pleurer pendant au moins 2 heures et je revenais à la maison larmes essuyés et en montrant un autre visage souriant comme si de rien n'était. »

Elle poursuit son témoignage:

« Quand la CVR est venue déterrer les restes humains de ces massacres dans les fosses communes au bord de la Ruvubu, je me suis rendue ; c'était une grande émotion, une reviviscence de l'évènement. Il y avait quelqu'un, une connaissance de mon père qui travaillait à la prison centrale de Gitega qui avait vu mon mari en prison en 1972, même si je ne suis pas sûr que parmi ces os il y a ceux de mon mari, je me sens soulagée et libérée. La vérité sera enfin connue et aurions le temps de pleurer pour nos chers.¹¹⁸ »

Cela n'était seulement que pour les familles de hutu, mais aussi pour les familles tutsi et d'une manière générale pour toute la société burundaise entière. Le pouvoir de Micombero, et ces successeurs ont entretenu un silence et la répression ; néanmoins certaines familles de tutsi proches du pouvoir ont récupéré des biens matériels des disparus après la répression militaires et le départ en exil des survivants ce qui ne peut jamais remplacer la souffrance émotionnelle des familles des disparus quel que soit le contexte.

La CNTB est apparue pour engrainer les choses, depuis 2005 toute personne qui avait acheté ou reçu un patrimoine, un bien des victimes de la crise 1972 devrait le remettre sans délai et sans condition. Ladite commission n'a travaillé surtout que sur cette crise de 1972 en ignorant les autres comme celle de 1993 à 2008 ou d'avant.

IV.6. Le culte de mémoire et raisons de commémoration

Ici, dans cette partie, nous allons montrer deux éléments essentiels dont le culte de mémoire et les raisons de commémorations.

¹¹⁷Un nom kirundi donné à une personne qui a commis un acte horrible, cette personne méritait dans la tradition burundaise, une exclusion sociale et une punition exemplaire voire la mort.

¹¹⁸Matilda Gitunati veuve de 1972 résidante sur la colline Gitora en commune bugendana, le 10 juillet 2021

Ainsi, dans chaque société, des cérémonies sont souvent organisées pour que l'histoire ne soit ni oubliée, ni mise en parallèle. L'exemple de la Shoah ou du génocide des tutsi au Rwanda, pays voisin, qui est intitulée *Ibuka* (souviens-toi) qui se déroule le 7 avril de chaque année sont concrets. Ce travail de la mémoire par les Rwandais ou les Allemands au pourra inspirer le Burundi sur les événements de 1972 afin d'avoir une mémoire collective qui au-delà et en dehors de la mémoire des individus, renaît aussi dans le culte de commémoration.

IV.7. Mémoire comme objet de la reconnaissance de l'état des victimes et les responsabilités des régimes politiques

Le devoir de mémoire renferme des objectifs entre autre la reconnaissance de l'état des victimes et les responsabilités des régimes politiques.

Le devoir de mémoire consiste d'abord à reconnaître la réalité de l'état des victimes et des persécutions subies par des populations et leur environnement; pour des raisons éthiques, pour répondre aux besoins de l'Histoire, et parce que la psychologie a montré combien cette reconnaissance était essentielle à la résilience pour la reconstruction des individus et des sociétés après les crises, et pour que ces crises n'en engendrent pas d'autres¹¹⁹.

Une des limites du devoir de mémoire vient de ce que les victimes d'actes graves ont souvent dans un premier temps, voire toute leur vie, des difficultés à parler de ce qu'elles ont vécu, sans pour autant que le traumatisme, non-dit ou profondément refoulé, puisse être réellement oublié. Conscientes et inconscientes, individuelles et collectives, les conséquences socio-psychologiques sont durables.

De plus, selon Denis Collin¹²⁰, le devoir de mémoire est un nouvel impératif catégorique pour les sociétés modernes qui supposent que les groupes et les États analysent et donc reconnaissent les responsabilités de leurs régimes politiques passés, voire celles de leur nation, dans ces persécutions ou crises majeures.

Cela a été effectué pour la Shoah mais la non-reconnaissance du statut de pollution de la zone rouge ou du statut de génocide des massacres des Arméniens en Turquie, montrent les difficultés de la tâche.

¹¹⁹Devoir de mémoire, op cit.

¹²⁰Micheline Z., *histoire, mémoire et instrumentalisation*, Bruxelles, les analyses de l'homme, 2008.

Une autre limite du devoir de mémoire est qu'imposer à des générations nouvelles, qui n'ont pas été partie prenante dans les régimes politiques ou les phénomènes politico-sociaux ayant conduit à des crimes de masse, il peut provoquer chez celles-ci le rejet de ce devoir, si elles se sentent culpabilisées par le seul fait d'appartenir à une nation jugée responsable de ces crimes.

On en voit l'exemple dans le révisionnisme au Japon, les associations et représentants des populations concernées estiment qu'une reconnaissance officielle des crimes passés de l'État, voire une demande de pardon, permet aux populations victimes ou à leurs descendants de mieux trouver leur place au sein de la nation¹²¹. De plus, le souvenir des événements passés devrait permettre d'éviter de les répéter à l'avenir.

Le devoir de mémoire est aussi une manifestation du « *devoir d'humanité* ».

Cette notion nous reproche aussi au devoir de mémoire des événements de 1972, bien qu'il reste toujours dans l'ombre d'autres séries de crises d'avant et d'après qui se sont abattues sur le Burundi et de l'ethnisme officialisée.

Les victimes de 1972 dans leurs appartenances ethniques n'ont jamais connu la reconnaissance, ni pour les tutsi censé proches du pouvoir de Micombero et sans parler les hutu vus comme des rebelles, assaillants dits bamujeri.

Dans la partie précédente, nous avons vu comment les victimes se sentaient après le départ tragique de leurs proches, de leurs biens et dans des conditions non illicites jusqu'aujourd'hui ; surtout le comportement du pouvoir public face aux attaques rebelles dans le Sud du pays et la répression aveugle, sanglante et ciblés des élites hutu à travers tout le pays.

Nous signalons aussi que notre travail n'est pas de porter un jugement sur l'histoire ou à cette crise, il vise plutôt à établir des pistes et des supports de compréhension pour notre devoir de mémoire et de la mémoire collective à l'égard de cet événement.

La notion du pardon qu'on évoque souvent dans les témoignages des uns et des autres est l'une des options possibles de l'établissement d'une mémoire collective. Il est aussi un travail psychologique, sociale et une volonté politique.

¹²¹Le courant évolutionniste, au Japon intéresse principalement à la réinterprétation de faits de guerre commis par l'armée impériale japonaise entre autre la guerre sino-japonaise et la seconde guerre mondiale

La CVR dans son rapport d'étape et conformément à la loi qui la régit, le 20 décembre 2020 a donné un nom à cette crise « *génocide des hutu, crime contre l'humanité* », mais cela ne suffit pas pour une mémoire collective. Il faut cependant penser en son utilisation dans le sens socialement constructif.

Nous avons par ailleurs de confusion, car cet évènement n'est pas singulier dans le sens qu'il a engendré d'autres crises ethniques d'après. Comme celle de 1988 et de 1993 cela peut bloquer ce processus de réconciliation, du pardon et non plus de la mémoire collective souhaitée.

IV.8. Commémorer pour construire une société créatrice et confiante.

Comme nous l'avons vu dans la définition, commémorer rentre dans le sens d'un souvenir d'ensemble, d'événements passés tant qui fondent une identité collective, un être ensemble et un rapport au monde. On ne commémore pas tout et n'importe quoi. Il y a bel et bien un choix du passé qui implique des politiques de mémoire.

Ailleurs dans le monde entier, cette pratique se fait lorsqu'on commémore un évènement qui a marqué l'histoire ou les pays qui commémorent ses héros.

Il faut aussi rappeler que cette commémoration est parfois initiée par le pouvoir public, par des associations des familles des victimes ou bien par des personnes à titre personnel.

Cela se passe par des constructions des mémoriels entre autre les monuments sur les lieux de crime de génocides ou de massacres.

Le mémorial des juifs tués dans la seconde guerre mondiale, à Budapest ou du génocide des tutsi au Rwanda cela illustrent d'exemple notre réflexion ce qui ressemblera à la mémoire collective au Burundi pour la crise de 1972.

Au Burundi, nous commémorons des évènements qui ont marqué notre histoire en l'occurrence la date de l'indépendance, de l'assassinat du prince Louis Rwagasore le 13 octobre, de l'assassinat du président Ndadaye héros de la démocratie, de la mort du président Ntaryamire et d'autres comme des commémorations officiels régies par les décrets nationaux.

Il ne faut jamais oublier d'autres commémorations qui sont en quelque sorte identitaires ou qui ressemblent aux idéo ethnistes comme les massacres des étudiants Hutu dans les campus de l'université du Burundi en 1996, les massacres de Bugendana d'environ 450 réfugiés Tutsi dans le camp des déplacés, les élevés Tutsi brûlés vifs à Kibimba par leur éducateurs en 1993 après l'assassinat du président Ndadaye ou encore les séminaristes de Buta tués sans

distinction par les rebelles du FDD enfin appelés les « martyrs de la fraternités ». Il ne faut pas aussi oublié les tueries d'Itaba par les militaires du gouvernement, ex FAB de plus 89 civiles confondu aux rebelles.

Il est nouvellement initié une journée dédié au patriotisme coïncidant avec la date de la mort du président Pierre Nkurunziza.

Rien de citer que cela, il est remarquable que les commémorations des crises se raisonnent dans le climat d'identité ethnique, des Hutu comme des Tutsi se réunissent au tour de leurs disparus, «mes morts sont plus forts que les tiens !» ce qui fait la divergence au devoir de mémoire pour les disparus d'une même nation.

La notion d'une société de confiance retrouve ses fondements dans une mémoire collective, si tous les partis partagent la même mémoire.

Gilles le cardinal, enseignant à l'Université de Technologie de Compiègne se demande pourquoi, aujourd'hui, dans notre monde complexe, parle-t-on de plus en plus de la confiance ! C'est parce que nous en manquons et que nous ressentons tous douloureusement sa progressive diminution. Les fondations sont construites par le respect de l'être avec ses qualités, ses défaillances, sa liberté et qui se met en œuvre par le non-jugement de l'être de l'autre. Au rez-de-chaussée, la légitimité de la place, d'où chacun peut prendre des initiatives, sans vouloir la place de l'autre. C'est le rôle du responsable de mettre chacun à sa juste place et éviter « le désir mimétique » dont parle René Girard. Cela nécessite un comportement de non-violence.

Dans notre contexte socio culturel, cette démarche pourrait fonctionner, dans le respect de nos mémoires, de nos morts quel que soit les ethnies ou le contexte pourrait aussi renforcé le vivre ensemble pour un peuple qui partage une même histoire et surtout la même culture, soit la confiance et la stabilité de la vie en société.

Les mémoires de la crise de 1972 telle qu'ils sont aujourd'hui ne rassemblent pas les sociétés, il y a de divergences et de l'ombre malgré les activités de la CVR.

Cette commission qui procède à l'inhumation des restes humaines dans les fosses communes et qui participe à la commémoration des victimes de ces massacres de masse avec les familles des victimes Hutu regroupés dans le collectif dénommé «rescapés du génocide des Hutu »mais sans statut officiel ou juridique, organise de journée commémoratif chaque 29 avril de chaque année.

Ils se réunissent dans l'une des endroits les plus connus, comme à Mashitsi en province de Gitega ou au bord de la Ruvubu (en face du pont pékin) actuelle province de Karusi commune Shombo.

Cette culture est récente, elle est tolérée par le pouvoir actuel du CNDD-FDD majoritairement Hutu et dans ces allées se trouvent des rescapés ou leurs proches.

Malheureusement, les familles des victimes Tutsi restent depuis toujours dans le silence. Plus d'un ne peut imaginer la cause de ce silence alors que les collectifs des rescapés Hutus s'activent à recouvrir cette passée.

Halbwachs souligne que la commémoration, en engageant la question des rapports entre mémoire et propagande politique et ne s'est guère préoccupé des expressions institutionnelles de la mémoire collective.¹²²

Gérard Namer prête également attention, certes de manière toute formelle, à la trace de l'expérience vécue et à « *la mémoire des formes de sociabilité* » liées aux commémorations passées plus encore, il situe l'origine même de la commémoration, comme « façon d'imposer une mémoire collective.¹²³ »

L'opposition et la société civile non proche du gouvernement accusent le pouvoir d'instrumentaliser la mémoire des massacres de 1972. « *la CVR profiterait des excavations de fosses communes pour réécrire l'histoire*¹²⁴ ».

A sa création en 2014, la Commission vérité et réconciliation (CVR) avait pour mission de rétablir la vérité sur les massacres interethniques de l'histoire du Burundi depuis 26 février 1885 au décembre 2008, année de la fin supposée de la violence armée dans le pays.

Selon la CVR, l'excavation de six fosses communes situées au bord de la rivière Ruvubu, à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Gitega, a permis d'exhumer les ossements de plus de 6.000 victimes¹²⁵. Mais la méthode utilisée et la période choisie par la Commission font polémiques.

¹²²Halbwachs, M., *La topographie légendaire des évangiles en terre. Etude de mémoire collective*, Paris, PUF, 2008, 167-205p

¹²³Namer G., *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France 1945-1982*, Paris, POPYRUS, 1983.

¹²⁴Minani Jérémie

¹²⁵Ndayicariye Pierre Claver

Selon Vital Nshimirimana, un membre de la société civile burundaise en exil : «*ce travail tombe à trois mois des élections. La Commission dit que son travail repose sur des témoignages, or nous savons que dans la situation du Burundi, il est difficile de démêler le vrai du faux, surtout lorsqu'on est pour le moins partial*¹²⁶».

La CVR est constituée presque exclusivement de membres du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, et son président est l'ancien chef de la Commission électorale lors des élections controversées de 2010 et 2015.

Le Burundi a connu une série de massacres interethniques qui ont culminé en 1972 et auraient fait entre 100.000 et 300.000 morts des élites Hutu selon des associations militant pour la reconnaissance du "génocide hutu de 1972".

Mais cela n'avait pas empêché que le Burundi sombre dans les séries de crises interethniques entre les Hutus et les Tutsis, comme celle de 1993 après la mort du Président Ndadaye.

L'opposition et la société civile accusent la CVR de manipuler la vérité en ciblant volontairement les fosses communes renfermant des Hutus tués en 1972. Ils évoquent notamment les techniques utilisés ainsi la période préélectorale.

IV.9. Fonction des mémoires

La mémoire dans son acceptation première, a pour fonction d'inscrire les moments de l'existence dans une Continuité de l'espace, du temps, du regard qui rassemble et homogénéise les contenus sensibles et incorpore les événements qui s'y retrouvent¹²⁷. La mémoire sociale ou collective en tant que telle, est une contribution remarquable à la morphologie sociale tant sous l'angle de la définition des problèmes que sous celui des solutions avancées.

Les mémoires des événements de 1972 et bien d'autres qui se sont abattus sur le Burundi, pourront aussi contribuer de construire une société paisible, recadrer les perceptions ethnistes pour une société apaisée.

Les familles des victimes témoignent et clamer la justice et le pardon afin de boucler le passé, de réconcilier et converger le regard dans l'avenir. La CVR qui enquête et travail sur les crises sociopolitiques de l'histoire a un rôle primordiale dans l'orientation et la finalité de ces mémoires.

¹²⁶Journal allemand DW, actualités Afrique du 2602/2020

¹²⁷Paul S., *Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs*, Sociologie et société, Montréal, 1997,40p, Volume 29, numéro 2,

Dans notre travail de terrain, ladite commission a refusé de nous donner accès aux données des témoignages, expliquant qu'il donnera rapport au sénat et à l'assemblée nationale.

Nous espérons que la fin de ces activités aboutira à la construction d'une mémoire collective souhaités par la société burundaise. L'état a pour rôle donc dans son politique sur le devoir de mémoire de préciser les modalités de l'établissement de mémoire collective sur base des lois organiques et de la culture burundaise afin de donner une vision commune et précise des évènements du 1972 dans l'histoire de burundais.

CHAPITRE V: PROBLEMES RENCONTRES ET RESULTATS DE LA RECHERCHE

V.1. Problèmes rencontrés

Travailler sur un sujet délicat et sensible comme celui de la crise de 1972, ne pouvait pas manquer de problèmes. Sur terrain la question qui nous a été posé, était de savoir pourquoi nous menions des recherches sur cet événement et surtout qui étions-nous, quel était «*notre ethnie!*». Parfois nos enquêtés cautionnaient de ne pas prendre de notes ou enregistrer leurs propos.

Par faute de moyen financier, nous n'avons pas pu mener nos enquêtes sur tout le territoire national ce qui ne permet pas la diversité des informations et des enquêtés comme nous le souhaitions.

Aussi, la question des mémoires pour certains, n'est pas pertinente, il faut plutôt chercher la vérité, traduire en justice les responsables d'une part et d'autre part la reconnaissance d'un génocide contre des hutu et contre la minorité tutsi selon les cas.

Les principaux problèmes scientifiques rencontrés dans la réalisation de ce travail étaient le manque d'informations écrites qui parlent des événements de 1972. Non seulement les ouvrages, articles ou les mémoires, même les institutions censés tenir à leur dispositions des informations pertinentes ou de pistes de recherches avaient refusés notre accès (à titre d'exemple, la commission Vérité et Réconciliation CVR). Ces autorités expliquent qu'ils donnent des rapports aux instances habilitées dont le Sénat et le Parlement et que personne ne peut accéder à leurs informations avant la fin de leur travail.

La construction de la mémoire collective est un devoir public. Le Burundi, à la sortie des crises politico-ethniques, à l'issu de les accords d'Arusha et dans sa mise en application, avait mis en place la CVR, qui devra enquêter sur les crises sociopolitiques de l'histoire y compris celle de 1972 qui fait l'objet de notre recherche ; comme l'un des outils principal pour la construction de la mémoire. Non seulement ces accords, les mariages mixtes et un contrat social pourront aussi contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la cohabitation pacifique des composantes de la société burundaise.

Enfin, les personnes contactées se rappellent mal des faits de la crise et ceci dépendait de la région du pays, de leurs orientations politiques, parfois identitaires, d'autres restent réticentes à ce sujet. Ceux qui étaient à l'âge adulte en 1972 sont des vieillards ou sont morts mais aussi certains refusent de parler assez de choses sur ces événements pour ne pas se compromettre avec le pouvoir en place. Donc il y a des oublis et quelque fois des exagérations au cours des entretiens.

V.2. Solutions apportés aux problèmes

L'entretien semi-directif consiste en une interaction verbale menée de façon souple par le chercheur de l'enquête, cela nous a permis de gagner la confiance de nos enquêtés afin de s'exprimer sur notre sujet malgré la sensibilité de cette dernière.

Nous avons aussi tenu d'assurer l'intimité et le secret de nos enquêtés et nous ne forçons personne de parler contre son gré.

Notre recherche demandait de faire des enquêtes sur tout le territoire national (province et commune) ce qui n'est pas possible avec le peu de moyen financier que nous disposions. Pour y remédier, nous avons ciblé certaines régions comme le centre, le nord et sud du pays jugés porteuse des particularités par rapport au reste du pays (la rébellion et l'insurrection au sud, l'élimination du roi déchu Charles Ndirizeye dit Ntare V au centre,...).

Sur le plan scientifique, même si les ouvrages qui parlent sur la crise de 1972 sont moins nombreux, certains avaient contribué de manière satisfaisants à notre recherche, nous citons entre autre l'ouvrage de Jean Pierre Chrétien et Dupaquier «*Burundi 1972 : Burundi au bord des génocides*», de Ndayimpinda Evariste «*histoire du conflit politico-ethnique burundais, les premiers marche (1960-1973)*», les différents mémoires disponibles à la bibliothèque centrale de l'université du Burundi. Aussi parmi nos enquêtés certains se rappelaient mal des faits de la crise par oubli justifié par leurs âges avancés et soit par exagérations chez les adultes jeunes qui s'identifiaient aux victimes de la dite crise. Par nos entretiens compréhensifs et de la diversification des enquêtés cette question avait été résolue.

V.3. Résultats de la recherche

Notre étude montre qu'il y a encore un pas à franchir pour que la crise de 1972 soit partie intégrante dans la mémoire collective burundaise. Les composantes de la société burundaise interprètent différemment ces événements sur base de leurs positions ethniques et politiques.

Nous constatons aussi que l'origine des conflits ethnico-politiques au Burundi avait commencé depuis la période coloniale. La tragédie de 1972 s'inscrit dans la continuité d'autres confrontations ethniques.

Cependant, sa particularité repose sur le fait qu'il a emporté des milliers d'intellectuels de l'ethnie hutu et des tutsi dans le sud, dont les responsables étaient des militaires et des membres de l'administration public du Président Micombero. Les tutsi du sud du pays avaient été touché par la crise.

La rébellion et l'insurrection avait tué sans distinction les familles de tutsi ou ceux qui ne sont pas pour leurs comptes. Bien que nos sources d'informations n'ont pu abouti à identifier l'origine de la rébellion, les responsables et son objectif ou bien de leur disparition après la crise, ce qui est sûr, les tutsi ont été tués dans ce contexte ou parce qu'ils ne soutenaient pas la répression du pouvoir de Micombero. Pour la CVR, il s'agit d'un génocide contre les hutu et un crime contre l'humanité.

Même si cette organisation a déjà donné un nom aux évènements de 1972, la divergence des opinions reste perceptible dans les discours, que ce soit au niveau des autorités du pays à tous les niveaux et au niveau de la masse. Les proches du pouvoir parlent du génocide contre les hutu, les tutsi et les acteurs politiques de l'opposition disent de l'instrumentaliser de la crise de 1972 pour des fins politiques (gagner l'électorat hutu) ou pour faire oublier le caractère génocidaire de la rébellion et de l'insurrection hutu pour se débarrasser de la minorité tutsi. La finalité de la mémoire de la crise de 1972 dépendra alors de la conduite et de l'importance que les institutions de la République, l'Etat en premier lieu, mais aussi ce que la population apportera à ce sujet en deuxième lieu.

La formule de Plutarque définit la politique comme *«ce qui enlève à la haine son caractère éternel, autrement dit qui suborne le passé au présent¹²⁸»*. La réflexion de cet auteur nous renvoie vers les résultats escomptés de CVR et de juger du bien ou de mal ces actes au sein de la culture burundaise. Le reste est de distinguer la lecture de l'événement recouvert soit de manière littérale, soit de manière exemplaire.

Le besoin de l'identité collective et la destruction de l'identité traditionnelle sont responsables en partie du nouveau culte de mémoire. C'est en constituant un passé commun qu'on pourra bénéficier de la reconnaissance due au groupe.

¹²⁸Op. Cit.

Il nous permet aussi de nous tourner au présent, tout en nous procurant les bénéfices de la bonne conscience.

Nous avons aussi constaté que parmi les nouvelles générations la question ethnique ne ressemble plus un problème social. Aujourd'hui les mariages mixtes entre les hutu et tutsi s'observent, même si ils ne sont beaucoup, cela pouvant contribuer à la cohésion sociale et la restriction de l'espace de propagation de discours de haine.

Avant de passer donc à la conclusion de notre travail, nous aimerons développer ce point afin d'avoir un aperçu global sur le mariage mixte et son intérêt sur la résolution des identités ethnique.

V.3.1. Mariage mixte comme solution aux crises interethniques

Le mariage est défini comme une union légale entre l'homme et la femme. La constitution de la république du Burundi dans son article 29 stipule que : « *la liberté de se marier est garantie, de même que le droit de choisir son ou sa partenaire, le mariage ne peut être conclu qu'avec la liberté et plein consentement des futurs époux...* ». L'article 30 de la même loi précise que la famille est la cellule de base naturelle de la société, le mariage en est le support.

Dans le Burundi ancien, c'était les parents qui choisissaient la future épouse pour leur fils. Bien que le mariage unie l'homme et la femme, il est aussi l'union de deux familles. Les familles à l'époque imposées de conditions pour le choix d'une femme, sur base de la réputation de sa famille d'origine, son éducation sociale, de son comportement dans la communauté, ses bonnes manières et son engagement au travail familial.

Il faut préciser qu'il avait des familles qui n'échangeaient des fils et des filles en mariage. Selon les clans, les castes, les ethnies ou classes sociales. Cela répond aux deux principes fondamentaux : « *endogamie et l'exogamie* ».

L'anthropologue Bigangara dans son livre intitulé. « *Pour une anthropologie de la Famille et du mariage au Burundi* » affirme que l'endogamie est pratiquement une règle coutumière qui oblige un individu à se marier à l'intérieur de son groupe homogène¹²⁹, tandis que la coutume d'après laquelle les mariages se contractent entre les membres de clans différents se définit comme exogamie c'est-à-dire le choix du conjoint en dehors d'un cercle considéré comme proche.

¹²⁹Bigangara J.b. Pour une anthropologie de la famille et du mariage au Burundi. Bujumbura, Presses Lavigerie. 1986, p.77

Par exemple un muhanza ne pouvait pas se marier avec une muhanzakazi, il était considéré comme un inceste. Il était rare aussi qu'un hutu se marie avec une tutsikazi ou vice versa selon leurs classes sociales.

Au fur du temps et des dynamiques socioculturelles ou de la modernité les choses ont changé, le choix des partenaires se base sur d'autres conditions sociales précises (de classe, de revenus, d'éducation, de race ou de religion).

En d'autres termes avant de se marier il y a un comportement précédant, «*faire la cour*» et l'amour s'installe seulement quand certaines conditions sont réalisées.

Dans le choix du partenaire, l'amour n'est pas essentiel, d'autres considérations sont privilégiées.

Certains pensent que, avec un partenaire de même ethnie, on peut se permettre de parler n'importe quoi en rapport avec l'ethnie et le régionalisme, le mariage mixte freine alors le discours de la haine et de l'escalade de violence. Dans les lignes précédentes nous avons vu que la famille constitue une base naturelle de la société avec son support le mariage.

La construction de l'identité ou de la socialisation débute dans le cercle familial avant de se répandre au sein de la communauté.

Nous pouvons affirmer donc que le mariage mixte pourra contribuer à la construction de la mémoire collective par le fait qu'il freine la haine et les idéologies de l'ethnisme.

CONCLUSION GENERALE

Dans ce travail qui était de comprendre le devoir de mémoire et de la construction de la mémoire collective en partant du cas particulier de la crise de 1972 au Burundi, nous avons compris que pour que la mémoire collective soit utile, il faut qu'elle soit éclairée par des connaissances. Il est d'abord le devoir d'histoire. Ce devoir de mémoire est poussé par la concurrence des victimes en privilégiant l'émotion à la reconnaissance.

La construction de la mémoire collective est un processus qui est en cours au Burundi, nous pouvons dire ainsi. Aussi elle est une nouvelle approche socioculturelle dans la communauté. Les anciennes idéologies ethnistes persistent dans les cœurs de personnes ce qui est d'ailleurs un obstacle à la mémoire collective au sens du terme et en ce qui est plus particulièrement de la crise de 1972 qui semble devenir un instrument politique.

Les mémoires 1972 que nous venons de voir dans les chapitres de ce travail, sont assez différentes selon les pouvoirs politiques qui se sont succédés. La mise en place de la CVR depuis 2014 par le gouvernement avait permis l'ouverture du processus de recouvrement du passé des événements tragiques de l'histoire du Burundi surtout celui de 1972.

La mémoire en soit, c'est celle qui établit des liens entre la culture comme héritage et la culture comme projet. Elle constitue aussi une richesse et une ressource qui s'offrent à la gestion des changements et du rapprochement entre les collectivités.¹³⁰

Un autre constat est que la mémoire collective a pour objet dans l'utilisation de la pédagogie de la citoyenneté et que pour que cela soit efficace, une demande sociale est obligatoire. Or, pour les événements de 1972, le pouvoir public de ce temps avait essayé d'imposer le silence et d'effacer toutes les traces possibles, mais en vain puisque on ne peut pas effacer l'histoire d'un peuple. La lecture identitaire des événements qui se sont abattus sur le Burundi en répétition jusqu'aujourd'hui avait freiné cette demande. La CVR qui vient de donner le nom à ces massacres dans son rapport d'étape aux instances habilités et les discours des autorités politiques qui ont suivi montrent qu'il y a encore beaucoup de choses à faire.

L'ethnie tutsi se voit visée et culpabilisée mais aussi ré-ouvrir un passé pourri « *kuzura akaboze* » ne fait pas partie de la culture des Burundais.

¹³⁰Jacques mathieu 1995, la mémoire dans la culture, pp360

A travers leurs adages rundi « *agapfuye kabazwa ivu ou urupfu rubabaza uwo rutwaye* » et surtout dans les témoignages que nous avons pu collecter, l'oubli et le pardon revenaient souvent dans les propos de nos interviewés.

Selon Marcel Mauss, en réalité ce qui change substantiellement la perception ethnique, c'est le développement d'instances de socialités trans et inter-ethnique qui déjouent les stratégies de structuration de perceptions ethniques. Or ces instances sont encore faibles ou inexistantes et on ne peut se contenter que de petits signes ou des gesticulaires¹³¹.

Mauss poursuit dans sa théorie, que pour s'en convaincre, il faudrait constater qu'il a très peu d'intégration matrimoniale et peu de complicités inter ethniques dans les échanges symboliques en particulier les moments de douleur et de plaisir. Dans notre pays depuis de décennies des Hutus et des Tutsis échangent les cadeaux et d'autres biens. Aujourd'hui, nous constatons qu'après la série des crises politico-ethniques les Burundais ont soif de la réconciliation effective en se servant du passé pour l'éclaircissement du futur.

La construction de la mémoire collective que nous souhaitons aujourd'hui à partir des mémoires multiples de la crise de 1972 est possible si chacun de nous et le pouvoir public en premier lieu prennent ces responsabilités. Il faut donc éviter toute instrumentalisation ou manipulation pour des fins politiques pour la conquête du pouvoir.

Parmi les témoignages, une bonne partie de la population se méfie de ce recouvrement du passé qu'elle qualifie de déterrement de la chose pourrie et qui renforce plutôt l'ethnisme. Dans ses activités, la CVR est accusée par la société civile surtout en exil et majoritairement de l'ethnie tutsi d'instrumentaliser la crise de 1972 à la solde du parti au pouvoir afin d'attirer l'électorat hutu.

Enfin, la mémoire collective doit réunir toutes les composantes et les groupes de la société ; pour notre cas, la crise de 1972 nécessite une réflexion profonde parce qu'il faut penser à la mémoire collective mais aussi à son utilité. C'est une notion nouvelle que nous voulons introduire dans la culture burundaise; cela causera des désagréments dans les esprits des uns ou des autres, il nous sera bien de le marier avec notre culture si c'est possible, repérons des éléments qui pourront faciliter son intégration dans la société burundaise.

¹³¹ Marcel Mauss dans sa théorie du don (in essai de sociologie), Paris, Seuil/Point 1971

Pour terminer, nous pouvons affirmer que notre travail n'a pas abouti à la compréhension effective de son rôle dans la construction de la mémoire collective dans la société burundaise.

C'est une contribution qui a besoin d'être complétée par d'autres recherches. De ce fait, nous invitons d'autres chercheurs à s'intéresser à cette thématique et sur d'autres aspects socio-anthropologiques en approchant par exemple l'impact des mariages mixtes dans la consolidation des mémoires au Burundi. Aussi, ils peuvent étudier le rôle que peut jouer les confessions religieuses dans la construction des mémoires des personnes victimes des crises qui ont secoué le Burundi.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**a) Ouvrages**

1. Augustin M., *Burundi 1965: La première crise ethnique, genèse et contexte géopolitique*, Collection Points de vue concrets, Paris édition harmattan, 2005.
2. Chrétien J.P et Dupaquier JF. (2007). *Burundi 1972 : Au bord des génocides*, Paris, Karthala. Collection hommes et sociétés.
3. Chrétien, JP., et Prunier, G., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, A.C.C.T., 1989.
4. Chrétien J.P et Mukuri M. (2002). *La fracture identitaire : Logique et certitudes ethniques (1993-1996)*, paris, karthala, Collection hommes et sociétés.
5. Gérard N. (1983). *Batailles pour la mémoire : La commémoration en France (1945-1982)*, Dakar, Papyrus.
6. Grosser, A. (1992) *Le Crime et la Mémoire*, Paris, Flammarion.
7. Giddens, A., (1984) *the constitution of society. Outline of theory structuration*. University of california press, Berkeley.
8. Peter B., Thomas L., (1966) *the social construction of reality: Atreatise in the sociology of knowledge*, Anchor, 240p
9. Jacques M. (1995). *La mémoire dans la culture*, Laval, presses de l'Université Laval.
10. Le Goff J. (1987). *Histoire et Mémoire*, Paris, Edition Gallimard.
11. Mayugi N, (1998), *La mémoire vigilante et l'interethnique résistante pour une lutte rigoureuse contre le génocide*, Bujumbura, Presse Lavigerie.
12. Mukuri M., Nduwayo J.M., Bugwabari N. (2017). *Un demi-siècle d'histoire du Burundi : à Emile Mworoha un pionnier de l'histoire africaine*, Paris, Karthala, collection hommes et sociétés.
13. Mauss M. (1971). *La théorie du don (in essai de sociologie)*, Paris, Seuil/Point.
14. Paul S. (1997) *Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs*, collection société et sociologie, Volume 29, numéro2.
15. Maurice H. (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Felix Alcan.
16. Manirakiza, M. (1992), *Burundi : De la révolution au régionalisme*, Paris, éditions le mât de Misaine.
17. Mucchielli A. (1999) *Les méthodes qualitatives*. Paris, PUF.
18. Paul R. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
19. Ngayimpenda E. (2004), *Histoire du conflit politico ethnique burundais : Les premières marches du calvaire (1960-1973)*, PARIS, édition de la Renaissance.

20. Quivy R., Campenhoudt L. V. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4^{ème} Edition entièrement revue et augmenté, Paris, Dunod.
21. Olivier de sardan, JP., (2008) *La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologiques*, louvain la neuve, Harmattan.
22. Tzvetan T. (2002). *Les abus de la mémoire*, Paris, Alea.

b) Mémoires & Thèses

1. Koribirama P. (2016). *La crise de 1972 dans la Province de Bubanza*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de licence en Histoire, option science politique, Université du Burundi.
2. Nahigombeye J. (2009). *Problématique de la construction de la mémoire collective au Burundi dans la transformation du conflit : cas de l'école secondaire*. Université du Burundi-chaire Unesco.
3. Ndiokubwayo JB. (2016). *La crise de 1972 dans la Province de Gitega*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de licence en Histoire, option science politique, Université du Burundi, 2016.
4. Nyandwi G. (2016), *La crise de 1972 dans la Province de Bururi*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de licence en Histoire, option sciences politiques, Université du Burundi.
5. Yannick N. (2015). *La CIRGL et la résolution de la crise au Burundi : Portée et limite*, Université de Lubumbashi.
6. Masabarakiza A., (2007) *La consolidation de l'identité ethnique et la naissance du régionalisme (1966-1976)*, Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du grade de licencié en histoire, université du Burundi, Bujumbura. 108p.

c) Articles et d'autres documents officiels

1. Loi no1/022 du 06 novembre 2018 *portant modification de la loi no1/18du 15mai 2014 portant création, mandant, composition, organisation et fonctionnement de la commission vérité et réconciliation*. Bulletin officiel du Burundi.
2. Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha, 28/08/2000
3. Bergson H. (2018). *Matière et mémoire : Essai sur la relation du corps à l'esprit*, Paris, Felix Alcan.
4. Bourdieu JP., (1974). *Avenir de classe et causalités probable (article)*. In revue française de sociologie. Xv. 3-42Pp.

5. Pennebaker et Bansik. (1997). *La création et le maintien des mémoires collectives : histoire comme psychologie sociale*. Disponible sur <http://www.divulgation-santé>.
6. Marie-Claire L. (2014). *La commémoration : mémoire de la mémoire*, Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), n° 3, p. 26-37.
7. Laurence V. (2011). *Pourquoi commémorer la première guerre mondiale?*, l'université catholique de Louvain, 2011.
8. Mugiraneza, J., (1988) *Les origines du problème ethnique au Burundi*, Bujumbura, presse Lavigerie.
9. Jacques S. (2002). *Du massacre au processus génocidaire*, revue internationale des sciences sociales no 174.
10. Jean-Christophe M. et Mucchielli L. (1999). *Un fondement du lien social selon Maurice Halbwachs*.
11. Manirakiza D., *Les intellectuels Burundais Face au piège de l'ethnisme*, revue africaine de sociologie, 2014
12. Muxuel A., *Les jeunes et politiques*, Paris, Hachette, 1996.
13. Meynier G., *Les historiens et la mémoire après Halbwachs et Freud*, Revue Algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, vol. XII, 1-2, n° 39-40, 2008.
14. Michelline Z., (2008), *Histoire, mémoire et instrumentalisation*. Bruxelles, les analyses de l'homme, p.5
15. Marcel (J.-C.) Mauss et Halbwachs(2004) vers la fondation d'une psychologie collective (1920-1945) dans la revue sociologie et sociétés, vol 36 no6 pum .73-90pp
16. Nimubona J. (2010). *Perception de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi*.
17. Assmann A. (2008). *Mémoire culturel et communicative*. Disponible sur <http://ww.memoire-culturel-et-communtative>. Visité le 12/07/2021.

d) Site web

1. www.Burundi%20%20le%20pouvoir%20accus%C3%A9%20d'instrumentaliser%20la%20m%C3%A9moire.mhtml. 10/10/2021
2. <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/bombardements-atomiques-d'hiroshima-et-de-nagasaki> visitée le 10/10/ 2021
3. http://www.Devoir_de_m%C3%A9moire 12/10/2021
4. <http://www.fr.wikipédia/wiki/construction-sociale-de-la-réalité.org>
5. <http://www.lemonde.fr.définition-génocide> visité le 5/9/2021
6. <http://www.herodote.net/shoah-et-autres-génocides-duxxe-siècle-110.php>
7. <http://www.afri.ct/crises-et-conflits-internationaux,1467.org> visité le 5/9/2021
8. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/evenement-sociologie/.org> visité le 7/9/2021
9. <https://fr.wikipédia.org/wiki/m%C3%A9moire-collective#cite-note-werlsch-1> visité le 14/7/2021 <https://fr.wikipédia.org/wiki/m%C3%A9moire-collective#cite-note-olick-4>
10. <Http://fr.wikipédia.org/wiki/mécanisme-de-la-construction-de-la-mémoire-collective> visité le 11 novembre :
11. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire_du_Burundi&oldid=185036197 visité 12/11/2021
12. <http://www.rue89.com/2008/02/18le-devoir-de-mémoire-nouvelle-religion-civile>

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des enquêtés

Noms et prénoms	Age	Ethnie	Localisation et activités
1. BITAGATA Michel	60 ans	Hutu	Résident de la province de Karusi, cultivateur
2. GAHETE Deo	46ans	Tutsi	Résident de la province Gitega, ancien Militaire de l'armée burundais (FAB)
3. GITUNATI Marie	72 ans	Hutu	Résidente de la province Gitega, pensionnée, pendant la crise de 1972, elle était enseignante à l'école primaire de Mbogora dans la province de mwaro
4. NTAKIYIRUTA Jean	63 ans	Hutu	Résident de la province rumonge, commerçants.
5. NIZIGIYIMANA Gérard	31 ans	Hutu	Résident de la province Bubanza, enseignant au secondaire, diplômé en histoire
6. GATORE Pacifique	26 ans	Tutsi	Résident de la province de Ngozi, étudiant à l'université, membre du parti au pouvoir
7. NSHIMIRIMANA Viateur	49 ans	Hutu	Résident de la province de Bururi, cultivateur
8. NIYONKURU Dieudonné	40 ans	Hutu	Résident de la Ruyigi, ancien membre des partis et mouvements politique armés (démobilisé).
9. BIZIMANA Joseph	65 ans	Tutsi	Résident à Bujumbura, pensionnée ancien enseignant de l'école technique secondaire de Bujumbura
10. NKEZABAHIZI Benoit	68 ans	Hutu	A l'étranger Contacté Par Réseaux Sociaux (WhatsApp)
11. NDIKUMANA Pierre	54 ans	Hutu	Résident de la province de Muyinga, cultivateur
12. SINZOBAMVYA Stany	55 ans	Tutsi	Résident de la province de Gitega, enseignant de l'école primaire, orphelin de la crise de 1972
13. BARAKAMFITIYE Mathilde	66 ans	Hutu	Résidente de la province Muramvya, veuve de la crise de 1972
14. NIZIGIYIMANA Jeanne	24 ans	Tutsi	Résidente de la province de Bujumbura-Mairie, étudiant à l'université.

Annexe 2 : Guide d'entretien**1. Présentation de l'informateur et de l'acquisition du consentement**

Je m'appelle Christian BAYEMERE, je suis étudiant à l'université du Burundi dans la faculté des lettres et sciences humaines en master de Socio-anthropologie. Dans le cadre du travail de fin d'études universitaire, nous rédigeons un mémoire qui porte sur « *Burundi 1972 : Problématique du devoir de mémoire et de la construction de la mémoire collective* ». De ce fait, nous sommes ici pour vous demander différentes questions pour enrichir notre travail. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse ce qui veut dire que ce n'est pas obligatoire de répondre à mes questions mais j'espère que vous allez essayer car votre participation sera bénéfique pour moi. Si vous aurez une question à me poser, n'hésitez pas.

Si vous êtes d'accord, permettez-moi d'enregistrer notre interview afin de gagner le temps.

Merci pour le temps accordé à mon attention.

2. Questions sur l'identification des enquêtés

- Quel est votre nom ?
- Pendant la crise de 1972, vous aviez quel âge ?
- Vous habitez quelle région du pays ? quelle province ?

3. Questions sur le vécu de la crise de 1972.

- Que vous rappelle la crise de 1972 ?
- Avez-vous vu les événements de cette période ? si oui comment ils ont commencé ?
- Etes-vous vous rescapés ou victimes de la crise de 1972 ? si oui, comment vous gérez les traces de cette période tragique ?
- Quelles sont les catégories de personnes qu'on cherchait dans cette crise ?
- Quelles sont les stratégies utilisées pour massacrer les gens ?

4. Questions sur la contribution du devoir du mémoire

- Est-il important de commémorer ? si oui, quelle est l'importance de le faire ? si non, quel est l'inconvénient de ne pas le faire ?
- La mémoire collective contribue-t-elle à la construction de la société burundaise compte tenu de la période tragique de 1972 ?

5. Questions sur les outils utilisés pour construire la mémoire collective

- Quels sont les outils qui peuvent faciliter la construction de la mémoire collective au Burundi en se basant sur la crise de 1972 ?
- Qui peut disponibiliser ces outils ?
- Quelle est la part du citoyen burundais dans la construction de cette mémoire ?